

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association de vigneron
Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité
*La Gar
Vevy Montrax*
UNE TRADITION POUR DEMAIN
Tél. 021 963 13 48

Faire le plein à domicile,
c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel
biogaz

HOLDI
GAZ
www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
SA

Votre confort, notre priorité!
Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Et si nous optimisons votre performance
par le développement du capital humain?

Analyse et bilan de compétences - Conseil en formation
Gestion du changement - Animation de la formation
Coaching - Certification

Zürich, Bâle, Genève, Lausanne, Montreux et dans plus de 20 pays

education@altran.ch
altraneducation.ch
Tél. +41 58 122 122 1

Altran
Education Services | **ALTRAN**

Solu Tubes
SA
Assainissement de conduites

Garantie
15 ans

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

CASINO DE MONTREUX
Le plaisir n'est pas un hasard...

**L'IMMOBILIER
DYNAMIQUE**

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

La première aide auditive au monde complètement invisible

LA CORRECTION AUDITIVE

Lyric
PHONAK
life is on

Montreux - Av. des Alpes 25
Tél. 021 963 32 20

Sans entretien,
ni pile à changer

www.correction-auditive.ch

BON pour une consultation gratuite sur rendez-vous

ANDRE ROTHEN SA
Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63

BON MOSCA VINS  **VINS**
Le plaisir de faire plaisir!

20.-
À valoir sur un achat de vins dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).

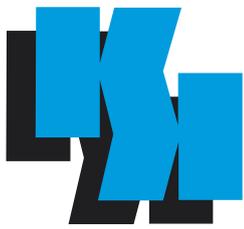


Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68
www.moscavins.ch

MONTREUX
ANDRÉ LIECHTI



Décoration et Architecture d'intérieur Rue de l'Eglise-Catholique 5 | 1820 Montreux,
Tél: +41 21 963 64 33 | Fax: +41 21 963 03 81 | www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

MONTEUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,

1820 MONTEUX 2, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2013, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 25 février;

N° 2 mars-avril, 26 avril;

N° 3 mai-juin, 21 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 28 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 28 août 2013

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 4, **22 juillet 2013.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch

EDITORIAL

Dans ce numéro spécial, il n'est pas coutume d'avoir autant de pages (48), 16 de plus qu'habituellement. Un effort particulier de l'éditeur pour offrir deux gros procès-verbaux intégraux à ses lectrices et lecteurs.

Mais aussi pour la première fois, un cahier central dédié à la fameuse course Montreux Les Rochers-de-Naye du dimanche 7 juillet 2013. Cette course organisée par le club athlétique de Montreux, pour la première fois en 1981, sous la houlette de son concepteur Francis Bruehlhart est sans aucun doute un événement sportif de grande importance pour la ville et sa région.

Ne manquez pas de participer aux différents départs, 7 h 30 pour les

marcheurs et 9 h 30 pour les coureurs, devant la gare de Montreux. Ou alors le long du parcours jusqu'aux Rochers de Naye.

Comme ces dernières années deux pages consacrées aux belles terrasses de notre région qui toutes vous accueillent avec convivialité et plaisir à vous faire découvrir leurs spécialités. A découvrir et faire découvrir.

N'hésitez pas à favoriser nos annonceurs en leur faisant savoir que vous venez leur rendre visite par le biais de Montreux Info-Ville. Une surprise peut vous y attendre.

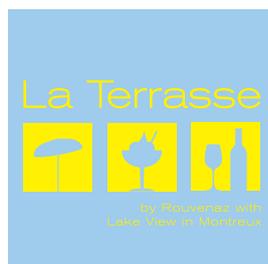
Nous vous souhaitons un bel été.

Jean-Claude Doriot,
éditeur



021 965 24 24 www.taxi-vip.com

Nouveau!
20 chambres
Hôtel B&B La Rouvenaz



■ ■ ■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTEUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch

Cad'or

JOAILLERIE

*vous présente quelques
modèles de bijoux et montres
disponibles sur place*

RUE DU THÉÂTRE 10 - CH-1820 MONTREUX - Tél. ++41 21 965 31 45 - Fax ++41 21 965 31 46
www.cad-or.com - info@cad-or.com

Oresini
gioielli



VERSACE

RSW



LIVE THE EXPERIENCE LA NEUVEVILLE

WWW.RSW-SWISS.COM

Acier, verre saphir, mouvement automatique chronographe.
Couronne à manivelle. Fabriqué à La Neuveville.

h

HUGUENOT

Timeless Heritage



PINOMANNA
gioielli



www.aerowatch.com

Collection 1942 - Butterfly

Boîtier acier, cadran blanc,
papillons de couleurs changeantes,
verre saphir, étanche 50m.
CHF 490.-



AEROWATCH
SWISS WATCHES SINCE 1910

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 30 janvier 2013 à 20h00, en le Montreux Music & Convention Centre 2m2c.

M. le Président Olivier Blanc souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers communaux.

Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, la secrétaire municipale, la secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse, qu'il remercie de leur présence.

Comme on le sait tous, M. Claude Nobs, bourgeois d'honneur de la commune de Montreux, est décédé le 10 janvier 2013.

M. le Syndic Laurent Wehrli lui rend hommage. Ses propos seront suivis d'une minute de silence.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que, quand on connaît Claude Nobs, il n'aurait pas voulu de discours: il aurait voulu que, sur scène, il y ait de la musique. Il y en aura, en particulier le 8 février, comme tous ont été informés, ici dans cette maison, à l'Auditorium Stravinski et en rediffusion en direct dans le Miles Davis Hall, afin d'avoir une soirée et même une nuit, puisque ce sera suivi par une night party en sa mémoire, comme il l'aurait souhaité, c'est-à-dire en faisant la fête, en ayant le sourire, même si évidemment on ne peut quand même pas avoir complètement le sourire quand on perd une personnalité d'une telle richesse, avec toutes ses dimensions, autant critique qu'ingénieuse, autant dynamique que visionnaire.

Il y a eu déjà plusieurs hommages officiels, médiatiques, d'amitiés, mais on tenait avec M. le Président du Conseil communal et la Municipalité, dans la séance du Conseil communal qui suivait l'annonce de son décès, à marquer sa mémoire, à profiter de dire un merci, tout simple mais complet.

A un moment donné les mots, l'alignement des mots, le cumul des mots ne saurait dire exactement ce que l'on peut penser et ce que Montreux doit à Claude Nobs. On dira simplement merci en étant tout à fait sincère. Il s'agissait aussi de le souligner, au-delà de son rôle de fondateur et de directeur du Montreux Jazz Festival, de ce qu'il avait fait comme comptable et comme VRP de l'Office du tourisme, sous l'expertise direction de Raymond Jaussi, un autre grand monsieur de Montreux qui est décédé il y a quelque temps.

Dire également tout cet amour qu'il avait pour Montreux, toute cette volonté, même dans les moments les plus difficiles, les tensions les plus fortes entre la Commune, en particulier la Municipalité, et le festival de jazz, pour différentes raisons. Il ne s'agit pas ici d'y revenir, mais évidemment que dans ces moments de tension, où d'aucuns parlaient d'un déplacement à Lucerne ou ailleurs dans le monde, et bien cet amour de sa ville, cet amour de Territet, de Caux, de Montreux a fait qu'il s'est toujours ancré dans cette volonté de développer ses idées ici, à Montreux, et de profiter de marier, dans un cocktail époustouflant, son amour de la musique et des musiciens avec son amour de sa commune et de ses habitants.

C'est d'ailleurs assez touchant de voir que Claude Nobs voulait, il l'avait dit, l'avait annoncé à ses proches, qu'à la suite de sa mort, lui, sa famille et la fondation du Montreux Jazz Festival, offrent ce concert en remerciement à Montreux et aux Montreusiens. C'est évidemment une soirée qui

permettra aux Montreusiennes et aux Montreusiens et aux autorités de cette commune de lui rendre l'hommage qu'il mérite.

M. Laurent Wehrli tient à dire également, et ce sont des éléments que l'on a pu lire dans la presse, qu'il y aura, sans aucun doute, à réfléchir aussi et on a déjà commencé au sein de la Municipalité en partenariat avec la famille et avec le conseil de fondation, à une marque peut-être plus tangible, plus pérenne du nom de Claude Nobs, dans ce bâtiment, dans notre commune, au niveau d'une rue ou d'un parc. Il est évidemment trop tôt pour prendre une décision, mais évidemment que le Conseil communal sera nanti des propositions ou des décisions qui seront celles de la Municipalité.

Alors, M. le Syndic Laurent Wehrli oserait ce terme: on se réjouit du 8 février, non pas parce qu'il y a le 8 février, non pas parce qu'il fait mémoire du décès de Claude Nobs, mais on se réjouit de cette magnifique soirée. L'on a vu le nombre d'artistes qui veulent venir pour témoigner de leur amitié et leur respect à Claude Nobs et à toute son activité. Une soirée que Claude Nobs a voulue sous le régime de la «suisstitude» comme il le disait lui-même. Il y aura donc du cor des Alpes, il y aura des artistes de Suisse romande, de Suisse alémanique, sachant que, au mois d'avril, un tel hommage se fera avec ses amis artistes américains à New York, le 26 juillet ce sera une soirée «Quincy Jones and Friends», et le 27 juillet une soirée «Deep Purple» au London Opera à Londres.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne saurait allonger, puisque comme il l'a déjà mentionné, de nombreux hommages ont déjà été dits sur Claude Nobs, mais on tenait encore une fois à remercier, sous cette forme, le bourgeois d'honneur que l'on avait honoré, Conseil communal, Municipalité et population, et de marquer ainsi son œuvre pour Montreux.

Il remercie M. le Président Olivier Blanc et Mesdames et Messieurs les Conseillers de pouvoir ainsi marquer aussi tangiblement la mémoire de Claude Nobs en respectant un instant de silence.

L'assemblée se lève pour observer une minute de silence.

M. le Président Olivier Blanc remercie M. le Syndic Laurent Wehrli de ses propos.

M. Le président informe que des DVD réalisés à l'occasion de la fête organisée pour les cinquante ans de notre commune ont été déposés sur les tables. M. le Président remercie le comité d'organisation de ce cadeau.

Présence: 76 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mme Catherine Buchet Bulliard, Carolanne Feissli, Prisca Gaillet, Patricia Vouilloz, MM. Mario Di Sessa, Bruno Femia, Nicolas Gudet, Alain Imhof, Marcel Jost, Jean-Bernard Kammer, Yann Krebs, Gilles Marco, Aurelio Mastropaolo, Marcel Muggli, Quentin Schärer, Heinz Schoeneich, Domenico Silleri, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Olivier Mark, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nicoulaz, Cyril Pabst, Bernard Schmid.

2. PRESTATION DE SERMENT DE QUATRE CONSEILLERS, EN REMPLACEMENT DE MME SOPHIE DESBAILLETS (PLR), DÉCÉDÉE, ET DE MM. GILBERT TILLE (SOC), ANDRÉ GROUX (SOC) ET MARCELLO-PIERRE MAILLARD (UDC), DÉMISSIONNAIRES

Les membres du bureau ont tenu séance à 19 h 30 ce jour et ont proclamé élus conseillers communaux, en remplacement de Mme Sophie Desbaillets (PLR) et de MM. Gilbert Tille (soc), André Groux (soc) et Marcello-Pierre Maillard (UDC), MM. Kevin Grau (PLR), Claudio Mammarella (soc), Ganes Thiyagaraja (soc) et René Chevalley (UDC). Ces élections complémentaires se sont déroulées conformément aux articles 66 et 67 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

Les trois premiers cités étaient des viennent-ensuite alors que M. Chevalley a été désigné par les parrains de la liste UDC.

MM. Kevin Grau, Claudio Mammarella, Ganes Thiyagaraja et René Chevalley sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel. Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1. de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet «2m2c, quel avenir?»

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence des Verts: M. Stéphane Barbey

Membres: Mmes Irina Gote, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécheraz, Grégoire Furrer, Yanick Hess, Anthony Huys, Franco Meichtry, Jean-Baptiste Piemontesi, Christophe Privet.

M. le Président Olivier Blanc tient à préciser que la présidence de la présente commission a été attribuée aux Verts, en dérogation du tournus établi.

La présidence de la commission chargée d'étudier le préavis relatif à la révocation de M. Maillard du Conseil intercommunal avait été attribuée aux Verts. Cette commission n'ayant pas siégé, M. Maillard ayant démissionné dudit Conseil intercommunal, il paraissait équitable de donner aux Verts la présidence d'une autre commission. Les présidentes et présidents de groupe ont été consultés. Aucune objection n'a été formulée.

Le bureau a deux autres communications:

La première concerne la proposition de Mme Buchet Bulliard relative au remplacement de M. Maillard du Conseil intercommunal Sécurité Riviera. M. le Président en donne lecture:

«Le bureau constate que la proposition de Mme Catherine Buchet Bulliard demandant le remplacement de M. le Conseiller communal Marcello-Pierre Maillard, délégué auprès du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, prise en considération par le Conseil communal lors de sa séance du 7 novembre 2012, est devenue sans objet, M. Maillard ayant démissionné dudit Conseil intercommunal.

Le règlement de notre conseil ne prévoit pas de procédure dans le cas où un postulat, une motion ou une proposition acceptés par notre Conseil deviennent sans objet.

Le bureau a néanmoins décidé de classer sans suite la proposition en question, celle-ci étant désormais dépourvue d'objet.»

La deuxième communication est relative au lieu des séances de commission:

«Dès le prochain Conseil, la Municipalité proposera non seulement la date mais aussi le lieu des



**JUST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch ☎ 021 963 00 63

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2012

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

séances de commission. Les présidentes et présidents de commission n'auront ainsi plus besoin de réserver une salle.

Il est cependant bien entendu que la présidente ou le président peut, s'il l'estime opportun, modifier le lieu de la séance.»

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu quatre correspondances:

Le premier courrier est la lettre de démission de M. André Groux. M. le Président en donne lecture et passe la parole à M. Michel Zulauf.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi, en votre nom à tous, de remercier notre collègue André Groux pour les quelque 30 années durant lesquelles il a siégé dans notre Conseil. A l'âge de 25 ans, il a été élu une première fois à la fin de l'année 1962: c'était le premier Conseil communal issu de la fusion des communes du Châtelard et des Planches. Il ne s'est pas représenté quatre ans plus tard, afin de se consacrer à son nouveau travail syndical et à ses tâches familiales.

André Groux a réintégré les bancs de notre Conseil en 1986, où il a siégé sans discontinuer au sein du groupe socialiste, accédant à la présidence de notre autorité en 1995, si ma mémoire est bonne. D'autre part, il a rempli le mandat de député au Grand Conseil durant deux législatures.

Hommage à André Groux qui a accompli un immense travail au sein d'innombrables commissions, qui souvent a été le porte-parole de notre groupe et qui demeure très attaché à la Commune de Montreux.

Permettez-moi de remercier aussi notre collègue Gilbert Tille pour les quelque 10 ans qu'il a siégé dans notre Conseil. Il a été un conseiller attentif et fidèle, ne recherchant pas à s'illustrer dans les joutes oratoires. C'est un homme affable qui a toujours été préoccupé par le bien de notre communauté. Nous le remercions pour le travail accompli et lui présentons nos condoléances après le décès de son vieux père auprès duquel il a été d'une présence de tous les instants. Je vous remercie de votre attention.»

Les deux courriers suivants sont les lettres de démission de MM. Marcello-Pierre Maillard et Jean-François Gailloud, dont M. le Président donne lecture. M. Jean-François Gailloud sera remplacé lors de notre prochaine séance. Ces trois courriers sont annexés au présent procès-verbal.

La quatrième correspondance émane de Mme Buchet Bulliard, présidente du groupe UDC de notre Conseil, absente ce soir. Elle prie M. le Président, en substance, d'informer le Conseil que M. Gilles Marco a été exclu du groupe UDC. M. Marco siègera donc désormais comme indépendant.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu une communication écrite:

Communication relative aux travaux de reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchoux, tronçon au départ de la route depuis Caux.

Ils ont par ailleurs reçu une correspondance de la Municipalité relative au retrait du préavis No 37/2012 concernant la révocation et le remplacement, en qualité de délégué auprès du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, de M. Marcello-Pierre Maillard, Conseiller communal, devenu sans objet.

On a aussi reçu la réponse de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro au sujet de la

décharge des Saviez à Noville, suite à la résolution déposée par M. Christophe Privet.

Nous avons également reçu des réponses aux simples questions:

- de M. André Groux «La nouvelle sonorisation de l'Auditorium donne-t-elle entière satisfaction?»;
- de MM. Florian Chiaradia, Olivier Gfeller et Alexandre Staeger «Horaires des séances de commissions»;
- de M. Michel Bongard «Itinéraires piétonniers: réouverture du chemin du Petit-Clos entre Montreux et Clarens».

M. le Président rappelle que les communications et les simples questions ne donnent pas lieu à discussion.

M. Christophe Privet sait qu'il n'y a pas de discussion sur les communications de la Municipalité, cependant il se permet de demander à la Municipalité, dans un souci de transparence, de bien vouloir, dans la prochaine enveloppe, mettre le courrier qui a été envoyé à Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. On a la réponse, mais il aurait été intéressant de lire le courrier.

M. le Syndic Laurent Wehri est désolé, mais c'était un courrier de transmission qui disait que, dans une séance du Conseil communal de Montreux, la résolution suivante avait été prise en considération et que l'on se permettait, vu que l'objet était de compétence cantonale, de demander au canton de bien vouloir se positionner. C'était un simple courrier de transmission, mais on sera attentif à le faire pour les prochaines fois.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion et deux interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

- M. Bassam Degerab a déposé une motion intitulée «Demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la commune selon les principes de l'Islam».

Cette motion sera développée lors de notre prochaine séance.

Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

7. ÉLECTION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA, EN REMPLACEMENT DE MME SOPHIE DESBAILLETS, DÉCÉDÉE, ET DE M. MARCELLO-PIERRE MAILLARD, DÉMISSIONNAIRE

M. le Président attend des propositions.

Pour le groupe PLR, M. Florian Despond propose la candidature de M. Jean-Richard Bays.

Pour le groupe UDC, M. Franco Meichtry propose la candidature de M. René Chevalley.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président passe donc au vote à main levée.

M. Jean-Richard Bays et M. René Chevalley sont élus à l'unanimité membres du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité Riviera.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

- 8.1 sur le préavis relatif à une demande de subventionnement pour 15 logements sur la parcelle No 12625 faisant partie du Plan partiel d'affectation (PPA) «Trait-Planches» comprenant

les parcelles Nos 5141, 5142, 5145, 12625 et 12626 sises à l'avenue des Planches 20-22 à Montreux (31/2012) (rapp.: M. Alexandre Staeger)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Alexandre Staeger s'excuse, il a oublié de joindre l'annexe qu'il avait prévu de joindre au rapport et qui détaille quels sont actuellement les logements subventionnés encore sous contrôle sur la commune.

La discussion est ouverte.

M. Christian Bécherraz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec enthousiasme que le parti socialiste soutient ce préavis, qui montre que la Municipalité a la volonté de promouvoir, quand la possibilité se présente, des arrangements avec les promoteurs pour intégrer dans leurs projets des loyers subventionnés.

Mesdames et Messieurs, j'espère que ce n'est pas la subvention de CHF 26'277.- par année qui vous fait hésiter pour accepter par un oui appuyé ce préavis qui ne mettra pas en péril, j'ose l'espérer, les finances communales.

Ce soir, je vous demande d'accepter ce préavis comme la commission vous le propose à l'unanimité, ce qui montrera à la population montreu-sienne que les élus sont conscients des difficultés pour trouver des appartements à des prix abordables. Merci.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 31 /2012 de la Municipalité du 2 novembre 2012 relatif à une demande de subventionnement pour 15 logements sur la parcelle No 12625 faisant partie du Plan partiel d'affectation (PPA) « Trait-Planches » comprenant les parcelles Nos 5141, 5142, 5145, 12625 et 12626 sises à l'avenue des Planches 20-22 à Montreux,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à MCR Managing Corporate Real Estate AG, les appuis financiers prévus par la loi sur le logement et son règlement d'application, ainsi que celui sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés, pour la réalisation, sur la parcelle No 12625 sise à l'avenue Nestlé/avenue des Planches à Montreux, de 15 logements subventionnés, par un montant total évalué à ce jour de Fr. 394'155.-;
2. d'autoriser la Municipalité à porter, dans les prochains budgets de fonctionnement (compte No 700.3655.00) la participation annuelle à l'abaissement des loyers d'un montant évalué à ce jour de Fr. 26'277.-, sur une période de 15 ans;
3. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.2 sur le préavis relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «Fin du Bochet» (33/2012) (rapp.: M. Olivier Raduljica)

M. le Prédésident ouvrira d'abord une discussion générale. Puis on votera le règlement.

Il propose, avec l'accord du Conseil, d'ouvrir la discussion chapitre par chapitre et de faire voter, si la discussion n'est pas demandée, chapitre par chapitre également. Ensuite on votera sur l'ensemble du règlement. Dans un second temps, nous traiterons des oppositions. Il ouvrira ensuite une discussion finale et on votera sur les conclusions.

M. le Président Olivier Blanc ouvre donc la discussion générale.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre acceptera le présent préavis estimant qu'il s'agit d'un bon compromis entre l'intérêt des propriétaires à bâtir et la préservation du caractère villageois du quartier.

D'une part l'indice d'utilisation du sol, c'est ce qui détermine la densité de construction admissible, est déjà inférieure à la norme cantonale pour cette portion de territoire. Il n'est donc pas permis de construire moins.

D'autre part les toits plats sont interdits puisque le règlement exige des toits à deux pans.

De plus, nous espérons que ce projet permettra de créer de nouveaux logements à loyers aborda-

bles et notons, par ailleurs, que la délivrance des permis de construire sera soumise aux exigences de la Lex Weber.

Ce PPA permet aussi un développement économique léger, en ce sens que le degré de sensibilité attribué autorise l'implantation d'activités commerciales ou artisanales, comme un petit magasin d'alimentation par exemple.

Certes les riverains ont une certaine vision du quartier, certains désirs quant à son développement. Mais il ne faut pas perdre de vue le fait qu'il s'agit ici de parcelles privées. La commune ne peut donc pas faire ce qu'elle veut et doit respecter le droit des propriétaires concernés, faute de quoi une procédure d'expropriation serait nécessaire.

Toutefois nous tenons à soulever une faiblesse du présent PPA, en ce sens qu'il ne prévoit pas de trottoir sur la route de la Fin du Craux. Certes ce n'est juridiquement pas possible s'agissant d'un PPA, certes la mise en place de la zone 30 km/h à Chernex, défendue à l'époque par Montreux Libre notamment, est une nette amélioration. Cependant il faut rappeler que Chernex accueillera, à l'avenir, de plus en plus d'écoliers, y compris d'autres parties de la commune, comme Brent ou les Avants.

Le nombre d'écoliers utilisant le MOB va augmenter et l'éventuelle installation d'un petit supermarché, dans le périmètre du PPA que nous devons voter, amènera aussi de nombreux enfants à cet endroit. Dans le même temps il est certain que la circulation augmentera au même endroit. Par conséquent, il nous semble que la seule mesure vraiment efficace, sur le plan de la sécurité pour les enfants, sera de construire ce trottoir. Il faut relever que selon les contacts que nous avons eus avec

plusieurs habitants de Chernex ce trottoir semble généralement souhaité par la population du village.

Nous proposons donc d'indiquer à la Municipalité, par un vœu, que le Conseil accueillera avec grand intérêt un projet de trottoir simultanément à l'éventuelle réalisation de ce PPA. Cette indication aurait pour avantage que la Municipalité se sentirait encouragée à envisager une solution pour la sécurité de cette zone du village, malgré l'importance de la dépense à consentir.

Le vœu aurait la formulation suivante: «Le Conseil communal émet le vœu que la Municipalité analyse la création d'un trottoir le long de la route de la Fin du Craux simultanément à la concrétisation du PPA 'Fin du Bochet'. Je vous remercie de votre attention.»

M. le Président relève que les vœux posent toujours un tout petit problème, parce que le règlement ne les prévoit pas. Il se souvient que l'un des ses prédécesseurs, sauf erreur M. Spahn, avait dit qu'il ne voulait plus les accepter. Alors M. le Président se trouve un peu mal pris par la proposition de M. Staeger. Eventuellement M. Staeger pourrait essayer d'ajouter une conclusion du style «invite». Ce serait un amendement qui serait équivalent à un vœu, mais un vœu tout seul cela paraît assez difficile.

M. Staeger répond qu'un amendement ne paraît pas correct non plus, dans la mesure où l'on ne peut pas prévoir un trottoir dans le cadre d'un PPA. De toute façon, l'important c'est de signifier à la Municipalité que l'on tient à ce que ce trottoir soit fait.

M. le Municipal Christian Neukomm désire donner quelques précisions à M. Alexandre Staeger, parce qu'il ne faut pas se faire de souci, le trottoir est déjà en préparation au service des travaux publics. Il y a

Artisans

laik SA
chapes isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA

Postes fixes et temporaires

Agences à Bulle - Lausanne - Monthey - Vevey

info@sagaplacement.ch - www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA

Massimo Carbonara Anne-Catherine Scyboz-Gex Yves Scyboz

Tél. 021 961 11 12

Les Orthopédistes SA
Montreux | Morgins

Bandages - bas - ornèses
prothèses - supports plantaires
moyens auxiliaires

Vivre ses passions
www.orthopedistes.ch

Rue Igor Stravinsky 2 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 57 71

gaz naturel 

L'énergie qu'on aime.



La nature remercie ceux qui se chauffent en pensant à l'environnement.

Le gaz naturel est une énergie naturelle, issue des tréfonds de la terre et moins polluante que le mazout, les copeaux de bois, les pellets ou l'électricité importée, produite avec du charbon.* Avec le biogaz, vous chauffez avec une énergie renouvelable et neutre en CO₂. Votre décision préserve le climat et votre porte-monnaie: www.gaz-naturel.ch

* Etude PSI, "Heizsysteme im Umweltprofil" / étude TEP, "CO₂-Intensität des Stromabsatzes an Schweizer Endkunden"

SOCIÉTÉS DU GROUPE HOLDIGAZ www.holdigaz.ch



déjà eu des contacts avec les propriétaires riverains pour qu'ils cèdent quelques mètres de leurs parcelles pour pouvoir se donner les disponibilités de place.

Donc le processus est en route. On l'a simplement freiné dans l'espoir d'avoir une vision un peu plus globale après la mise en place de la zone 30 km/h, qui est incessante puisque l'on a vu que les marquages sont déjà sur la route et qu'il ne manque plus que les totems d'entrée pour que la zone 30 km/h prenne ses droits.

Si un certain nombre de personnes souhaitent un trottoir, il y en a aussi qui posent la question de savoir, si avec une zone 30 km/h, il est vraiment nécessaire de faire une dépense qui est relativement importante. Il faut bien s'imaginer que le trottoir que l'on envisage de faire c'est un investissement entre 1.2 et 1.5 million. Est-ce que l'on peut se permettre le luxe d'attendre quelques mois et de contrôler et d'objectiver la situation? On n'a évidemment pas attendu la zone 30 km/h pour y réfléchir et le projet est prêt. Mais on voulait simplement donner un peu de temps au temps pour vérifier, dans les faits, ce que la zone 30 km/h apportait.

M. le Municipal Christian Neukomm comprend tout à fait ce souci, mais il faut savoir que c'est aussi celui de la Municipalité.

La discussion continue.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La plupart des membres du groupe socialiste accepteront également ce préavis. Il est évident que nous nous réjouissons de la création de nouveaux logements à Chermex.

Toutefois la faible densité de construction sur cette parcelle nous fait penser que nous allons être à nouveau dans la création d'appartements de haut standing, voire de luxe. Nous comptons sur la Municipalité et les services communaux pour qu'ils puissent appliquer la Lex Weber dans le cadre de ce nouveau lotissement.

Nous sommes heureux d'entendre M. le Municipal Neukomm nous dire que le processus de construction du trottoir est en route, car les habitants des hauts craignent pour la sécurité de leurs enfants.

De plus, nous resterons attentifs aux prochains préavis afin que des appartements subventionnés continuent à être construits. La Municipalité a répondu qu'elle ne pouvait pas imposer ce type de logement mais qu'elle pouvait négocier avec les propriétaires. Il nous semble donc important de continuer les négociations. Merci.»

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz a une petite question à poser à la Municipalité, parce que le chiffre est articulé dans le rapport. Il imagine que c'est un chiffre qui a été donné par la Municipalité durant les débats.

Il est mentionné que Montreux compte à ce jour environ 26 % de résidences secondaires. Est-ce que la Municipalité confirme ce chiffre?

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que le chiffre de 26 % est une estimation de la Commune qui mérite naturellement d'être validée. On a reçu d'autres chiffres ces derniers jours de la Confédération, un peu particuliers si on peut le dire ainsi, qui nécessitent une réexpertise un peu plus fine. On est enfin au bout du processus de la LHR. On a donc des outils un tout petit peu plus précis que les outils qui se basaient sur les statistiques liées au recensement fédéral de 2000 et il pense que, avec ces outils et avec la collaboration du service de l'office de la population, il sera très prochainement possible d'affiner ce chiffre, de manière à donner au Conseil et aux organes fédéraux une vraie projection qui se base sur des vrais chiffres actualisés.

Mais c'est une estimation et M. Neukomm ne peut pas garantir qu'elle soit parfaitement exacte, mais

elle doit l'être à $\pm 3\%$. Il ne peut pas être beaucoup plus précis. Mais bien entendu, dès qu'on aura des éléments factuels, ils seront transmis au Conseil communal par le biais d'une communication.

La discussion générale continue. La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président passe au vote du règlement.

Comme déjà mentionné il ouvrira la discussion chapitre par chapitre. Le règlement est en annexe au préavis.

Chapitre 1, dispositions générales, articles 1 à 6

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité le chapitre 1.

Chapitre 2, dispositions urbanistiques et constructives, articles 7 à 21

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité le chapitre 2.

Chapitre 3, dispositions accès, circulation et stationnement, articles 22 à 24

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité le chapitre 3.

Chapitre 4, dispositions finales, articles 25 à 29.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité le chapitre 4.

M. le Président ouvre la discussion finale sur le règlement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. On passe au vote sur l'ensemble du règlement.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité le règlement.

M. le Président passe au traitement des oppositions, pages 4 et suivantes du préavis.

Opposition no 1, opposition de Mme Rose-Marie Burki et M. Ernst Burki

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la proposition de réponse à cette opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la proposition de réponse à cette opposition.

Opposition collective no 2, opposition de M. Eric Dubosson, de Mme Marianne Higy, de Mme Herta Lanzi et de M. Giovanni Lanzi

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la proposition de réponse à cette opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 4 abstentions la proposition de réponse à cette opposition.

Opposition no 3, opposition de Helvetia Nostra

M. le Président note que les arguments avancés sont en partie semblables à ceux de l'opposition précédente. Il ouvre quand même la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la proposition de réponse à cette opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 5 abstentions la proposition de réponse à cette opposition.

Opposition no 4, opposition de M. Jean-Brice Willemin et de Mme Marie-Claude Willemin

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la proposition de réponse à cette opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 1 abstention la proposition de réponse à cette opposition.

Opposition no 5, opposition de M. Nicolas Bouquet

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la proposition de réponse à cette opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 2 avis contraires et 3 abstentions la proposition de réponse à cette opposition.

M. le Président Olivier Blanc ouvre la discussion finale. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 33/2012 de la Municipalité du 9 novembre 2012 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «Fin du Bochet» à Chermex,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le PPA «Fin du Bochet» et son règlement spécial;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique;
3. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le PPA «Fin du Bochet»;
4. de donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes les instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de PPA «Fin du Bochet».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 2 abstentions.

8.3 sur le préavis relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 1'800'000.- aux fins d'équiper les parcelles 218 et 220 de

la Commune de Rennaz, dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière «Les Cornettes» à Rennaz (34/2012) (rapp.: M. Jean-Marc Forclaz)

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard déclare que, pour sa part, il s'opposera à ce préavis pour les motifs suivants. Il considère que l'emplacement choisi pour construire le nouvel hôpital régional n'est pas opportun, car on n'installe pas un tel équipement public dans d'anciens marécages, qui plus est hors des villes et des agglomérations de la région.

Il n'est pas convaincu qu'il est opportun d'ériger une ville nouvelle entre Villeneuve et Rennaz, alors que cette zone n'est pas desservie par des transports publics performants. La zone sera saturée en circulation à très brève échéance.

Enfin les terres agricoles doivent être préservées, surtout si elles sont de bonne qualité. Or ni le pré-

avis, ni le rapport de la commission ne donnent des informations précises sur la compensation à la destruction de ces 45'000 m² de terres agricoles. La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste acceptera les conclusions de ce préavis. Nous avons constaté en commission que les négociations jusque-là ont été bien conduites par notre Municipalité.

La constitution d'un syndicat d'amélioration foncière répond à des préoccupations que nous avons défendues à de nombreuses reprises. C'est le principe de la péréquation qui va être mis en œuvre au sein de ce syndicat et nous avons évidemment des questions auxquelles il ne peut pas être encore répondu, concernant en particulier

l'aménagement de ce fameux canal de Praz-Riond.

On nous dit que le plan partiel d'affectation, qui devra être présenté par les autorités de Rennaz et qui devra être accepté par le Conseil communal de Rennaz, devra notamment étudier la réalisation des équipements collectifs projetés et parmi ceux-ci, évidemment, la réalisation du fameux canal qui est un objet important qu'il faudra suivre avec une grande attention. Nous espérons que Pro Natura et la commune de Rennaz pourront trouver un terrain d'entente pour la réalisation de ce projet. Merci de votre attention.»

La discussion continue.

M. Raphaël Tanner déclare que le groupe UDC va accepter ce préavis car il est important de valoriser nos terrains. Par contre, en lisant le rapport de la commission et en le comparant avec le préavis, il s'est posé une petite question, qu'il aimerait poser à la Municipalité: il a été dit que Montreux possé-



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



SWISS CHALET CONSTRUCTIONS
Excellence from Switzerland

Constructions de chalets - Rénovations - Conseils
Courtage - Promotions
Achats - Ventes - Terrains - Immobiliers

Marie-Christine Barucco - 079 630 03 66

Case postale 559 - 1815 Clarens / Montreux
swisschalets@bluewin.ch - www.swiss-chalet-constructions.ch



PHARMACIE DE CLARENS

vosre spécialiste en médecines douces

- Aromathérapie
- Spagyrie
- Fleurs de Bach
- Homéopathie
- Oligothérapie
- Phytothérapie
- Conseils diététique
- Produits sans gluten
- Luminothérapie
- Perçage d'oreilles



bénéficiez en plus de multiples avantages grâce à notre carte de fidélité gratuite

toute une équipe au service de votre santé

Marché M Clarens Centre
Avenue Alexandre Villard 15 - 1815 Clarens-Montreux
021 964 44 08 - www.pharmacie-de-clarens.ch



L'ERMITAGE

L'orange en crème brûlée aux kumquats,
BEIGNETS AU CHOCOLAT



Etienne Krebs

Ingrédients pour 6 personnes

Purée de kumquats
2 dl d'eau - 150 g de sucre - 100 g de kumquats équeutés

Mélangez l'eau et le sucre et faites-y cuire les kumquats entiers pendant 2 heures à petit feu. Mixez le tout pour obtenir une purée. Passez au chinois et débarrassez.

Masse à crème brûlée
5 jaunes d'œuf - 25 g de sucre - 1/2 l de crème

Battez les jaunes avec le sucre et versez dessus la crème bouillante. Mélangez bien et laissez refroidir. Ajoutez la purée de kumquats. Réservez.

Orange en crème brûlée
18 oranges - 120 g de sucre - 3 cs de sirop de grenadine

Videz 6 oranges sans les abîmer et laissez-les en attente. Pelez 12 oranges à vif puis levez les filets en récupérant bien le jus. Récupérez ce jus en égouttant les suprêmes dans une passoire. Faites un caramel avec 120 g de sucre, déglacez avec le jus et ajoutez 3 cuillères à soupe de grenadine. Laissez réduire de moitié, retirez du feu et incorporez les filets d'oranges. Remplissez à moitié les oranges avec les filets au sirop bien égouttés puis couvrez avec la masse à crème brûlée. Faites cuire au four à 100° une heure environ. Laissez refroidir et réservez au frigo recouvert d'un papier film.

Ganache pour beignets au chocolat
250 g de couverture chocolat 70% - 100 g de crème - 50 g de beurre pomade

Versez la crème chaude sur la couverture, ajoutez le beurre et laissez la masse reprendre au frais avant de dresser à la poche sur une plaque des boules de la taille d'une noix. Réservez au frais.

Pâte à beignet
125 g de farine - 25 g de cacao - 25 g de sucre - 1 œuf - 125 g de champagne

Mélangez farine, cacao et sucre, ajoutez l'œuf puis le champagne petit à petit. Réservez.

Finitions et dressage
A la minute, trempez les boules de ganache dans la pâte à beignet, puis dans une friture à 180° pendant 3 mn environ. Pendant ce temps, saupoudrez chaque orange de sucre brun et caramélisez au chalumeau ou sur le grill du four. Dressez une orange par assiette accompagnée de 3 ou 4 beignets.

MOT DU CHEF: «Trop bon!»

Ermitage au Lac
Rue du Lac 75 - 1815 Montreux-Clarens - Suisse
Tél. +41 (0)21 964 44 11 - www.ermitage-montreux.com

duit 25 % des terrains, que l'on doit donc participer à hauteur de 25 % aux frais, soit CHF 1'800'000.– sur CHF 7'200'000.– de frais prévus.

Par contre, pendant la commission, M. le Municipal Alain Feissli aurait dit que l'on espérait CHF 8'000'000.– de plus-value alors que la plus-value totale est de CHF 14'800'000.– pour tout le projet, ce qui ferait donc plus que 25 %. M. Tanner n'a pas bien compris ce point-là. Il remercie d'avance la Municipalité de sa réponse.

M. le Municipal Alain Feissli a envie de dire, pour répondre à la question de M. Raphaël Tanner, que, malheureusement, le document qui porte les chiffres tout à fait précis, il a eu le plaisir de le remettre à M. le Président de la commission. M. Feissli imagine que ce sont bel et bien ces chiffres qui ont été repris dans le rapport du Président de la commission.

On les trouve, pour le surplus, en ligne sur le site de la Commune de Rennaz dans le projet de plan d'aménagement «Rennaz Demain», mais M. le Municipal Alain Feissli ne peut pas confirmer ou infirmer le détail. Effectivement le calcul de la plus-value a été donné en commission et sur la base des documents cités.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz, rapporteur de la commission, précise qu'il a repris les chiffres que M. le Municipal a donnés, puisqu'il a fait le rapport en rentrant chez lui et d'après ses notes.

En reprenant ses notes, M. Forclaz s'est posé la même question que M. Tanner sur le pourcentage, mais il ne pouvait plus poser la question à M. le Municipal. Il pensait donc que M. le Municipal Alain Feissli allait confirmer ce chiffre ce soir.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz, tout comme M. Michel Bongard, s'est inquiété durant la commission à laquelle il participait de savoir si les terres seraient compensées. Or, en commission, M. Gétaz a cru comprendre que sur, l'ensemble de la Commune de Rennaz, il était prévu la compensation des terres agricoles qui seraient «sacrifiées» pour la construction, dans le cadre du syndicat d'amélioration foncière.

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli répond qu'effectivement, dans le cadre de l'ensemble du projet «Rennaz Demain», il convient de rappeler qu'un certain nombre de dispositions d'aménagement du territoire devront encore être mises en œuvre. On voit que l'ensemble de ce projet effectivement grignote un volume relativement important de terres agricoles et lors des différentes mises à l'enquête et notamment du PPA «Les Cornettes», pour ne prendre que celui-là, il est vrai que c'est à ce moment-là que la Commune de Rennaz se devra de proposer différentes compensations.

Aujourd'hui finalement, ces compensations ne sont pas connues et pas identifiées, mais c'est bel et bien lors de la procédure de mise à l'enquête que tous ces éléments devront être clarifiés. On est trop en amont aujourd'hui.

La discussion continue.

M. Michel Bongard s'excuse d'intervenir à nouveau, mais sa question s'adresse à M. le Municipal Alain Feissli: «Est-ce que le PPA n'a pas déjà été mis à l'enquête?»

M. le Municipal Alain Feissli répond que ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, pour ce qui concerne la zone «Les Cornettes», qui est sous revue ce soir, on est sur une procédure qui est en amont. C'est effectivement la création du syndicat d'amélioration foncière qui va permettre de constituer les documents adéquats qui vont déboucher sur le plan partiel d'affectation et c'est à l'issue de la première phase du SAF que le PPA sera mis à l'enquête.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz, rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 34/2012 de la Municipalité du 30 novembre 2012 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 1'800'000.– aux fins d'équiper les parcelles 218 et 220 de la Commune de Rennaz, dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière «Les Cornettes» à Rennaz,

vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'investir un montant de CHF 1'800'000.– aux fins d'équiper les parcelles 218 et 220 de la Commune de Rennaz, dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière «Les Cornettes» à Rennaz;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 1'800'000.–;
3. de financer cet investissement du patrimoine financier par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.4 sur le préavis relatif à la demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier-La-Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de Musée Chaplin's World (35/2012) (rapp.: Mme Irina Gote)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La majorité du groupe Montreux Libre n'acceptera pas ce préavis et ce pour les raisons suivantes.

Si nous reconnaissons la qualité artistique du projet, il n'en va pas de même pour son volet finances et gestion. On a un peu l'impression qu'il s'agit de la ruée vers l'or.

L'un des points faibles du préavis réside, en effet, dans les garanties offertes au canton que nous devons tout de même cautionner. En effet, contrairement à la banque, l'Etat ne dispose d'aucune garantie hypothécaire quand bien même il bénéficie du même niveau de priorité quant au remboursement. Il est clair qu'un prêt garanti par une hypothèque sur un terrain tel que celui de Ban est de toute façon avantageux, peu importe la viabilité économique du projet. Or il n'en est pas de même sans hypothèque.

De plus, le nombre d'entrées projeté nous semble irréaliste. Il faudrait que le futur musée Chaplin's

soit les feux de la rampe et se place d'emblée parmi les plus grands musées de Suisse pour atteindre les 250'000 visiteurs par an.

Enfin, l'exploitant choisi, soit la Compagnie des Alpes (CDA), n'est pas exempt de toute critique. Je m'explique sur ces propos qui pourraient attirer l'attention de l'opinion publique.

La CDA a notamment acquis une participation de quelque 20 % dans Téléverbier en 2000, avant de revendre ces actions au prix fort à la Commune de Bagnes après ce que la presse appelle «un imbroglio politico-judiciaire», qu'on a ensuite solennellement baptisé «Affaire Téléverbier» en 2009.

De même, pour les remontées mécaniques de Saas-Fee, où la CDA a acquis en 2000 une participation de quelque 40 % pour la revendre ensuite à la Commune éponyme entre autres, en 2009 aussi, après avoir affirmé qu'elle ne souhaitait pas le faire. Et sans parler d'Aquaparc au Bouveret, dont la CDA s'est retirée début 2011, après 8 ans d'actionariat majoritaire à 100 %, au moment où le chiffre d'affaires des parcs de loisirs était en baisse. Bref, «3 petits tours et puis s'en va» commentait un article de «24 heures» consacré aux désengagements de la CDA en Suisse. C'est un peu le cirque.

Inluite de s'étendre, vous aurez compris que la CDA ne donne pas les garanties de stabilité que nous attendons de l'exploitant du futur musée Chaplin's World, qui nous est très habilement présenté comme la figure d'égalité des musées des temps modernes éclairée par les lumières de la ville de Vevey.

Pour toutes ces raisons, la majorité d'entre nous votera non et, sans vouloir faire le dictateur ou jouer à Monsieur Verdoux, vous invite à faire de même, en espérant que l'on nous propose un projet plus convenable sur le plan financier ainsi que sur celui de la gestion d'entreprise.

La discussion continue.

M. Grégoire Furrer déclare que le groupe PLR ne partage pas l'avis de son préopinant. Le groupe PLR va soutenir ce préavis.

Tout d'abord, c'est un magnifique projet. Bien sûr que, comme dans toute entreprise, il y a un risque, c'est évident, mais notre région est une région touristique. On l'a vu dans le rapport, qui a d'ailleurs été très bien fait par Mme Irina Gote, qu'il y a aujourd'hui une problématique par rapport aux nuitées dans notre région, puisque les deux grands pôles muséaux comme Chillon et le Musée Olympique manquent d'une troisième offre culturelle, pour permettre à des milliers de gens, qui viennent sur la Riviera, de rester une nuit de plus.

On sait que l'industrie touristique hôtelière est très importante pour la région, et on sait également que c'est une industrie qui aujourd'hui souffre. On va donc pouvoir, avec ce projet, lui donner un nouvel élan et surtout montrer que l'on est toujours capable, sur la Riviera, d'avoir des projets d'envergure, avec de l'ambition, qui préparent l'avenir de notre cité et de notre région.

Et le PLR est également sensible à la manière dont ce projet est amené, parce qu'il s'agit d'un partenariat privé-public. Il ne faut pas oublier que derrière ce projet, il y a des entrepreneurs qui le portent depuis des années et finalement le coup de pouce qui provient de l'argent public, cela reste un coup de pouce, cela reste une manière de mettre en place ce projet, mais derrière il y a des investisseurs, il y a des places de travail qui vont être créées, il y a également une entreprise.

Certes, M. Furrer a entendu les commentaires de M. Staeger, mais c'est une entreprise qui est leader dans le monde de l'attraction, donc c'est son savoir-faire qui va être amené pour développer ce musée, c'est donc une chose extrêmement importante.

Donc aujourd'hui, ce que l'on demande aux politiques, ce que l'on demande à l'argent public, finalement c'est de donner ce coup de pouce, qui permet à tout l'édifice de se construire. C'est donc un partenariat privé-public intelligent. C'est une manière de soutenir l'effort d'une entreprise privée



Av. Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch

Place du Centenaire 3
1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46
Fax 024 466 72 70
andre.favre@ipress-sa.ch

www.ipress-sa.ch



Ce n'est pas qu'une impression!

CÔTÉ JARDIN

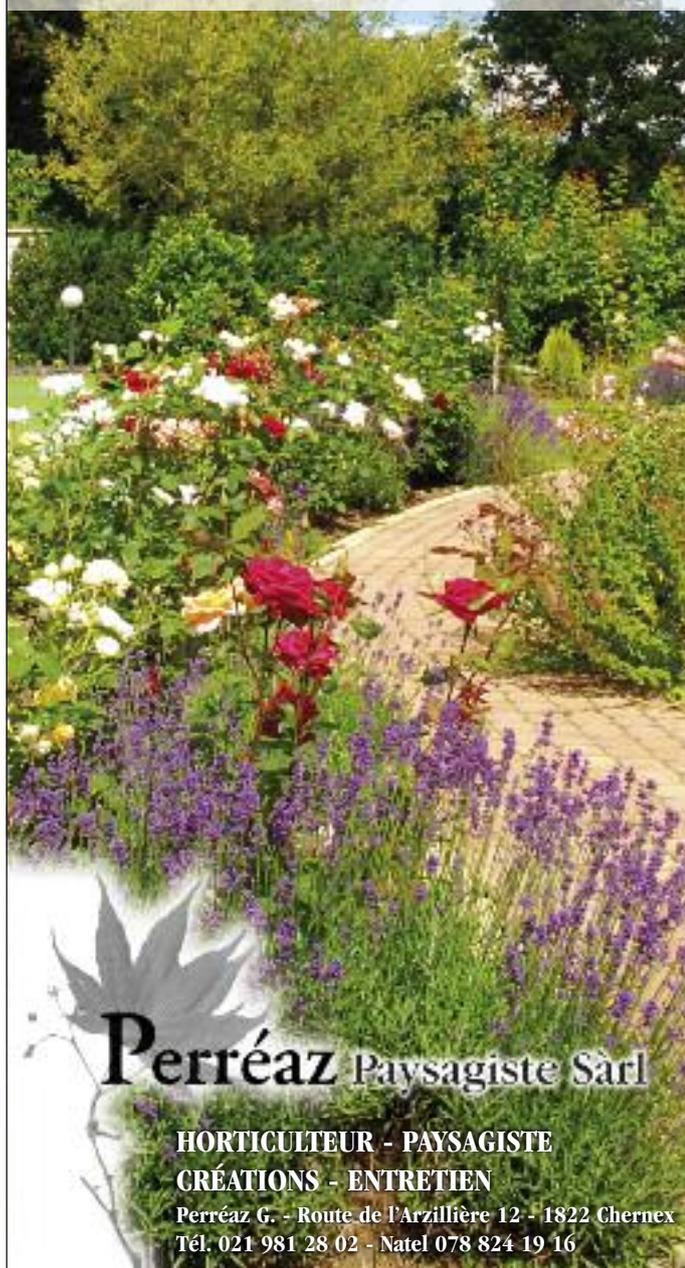
JEUNE ENTREPRISE DYNAMIQUE

CRÉATION

Maçonnerie - Clôture - Chemin
Terrasse - Gazon - Plantation

ENTRETIEN

Taille - Abattage - Elagage
Soins - Tonte



Perréaz Paysagiste Sarl

HORTICULTEUR - PAYSAGISTE

CRÉATIONS - ENTRETIEN

Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

qui va créer des emplois, qui va générer de la richesse, donc bien entendu le PLR va soutenir ce préavis et espère que le plénum va suivre et va soutenir également massivement ce projet.

La discussion continue.

M. Mathias Och donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La partie minoritaire de Montreux Libre est d'avis qu'il faut soutenir "Chaplin's World". Les enjeux financiers sont en effet considérables et il sera certainement nécessaire de suivre de près la gestion des ressources.

Mais, inutile de vous rappeler l'importance que prend Charlie Chaplin dans l'histoire du cinéma et c'est justement le côté historique d'un siècle à travers le regard de Charlie Chaplin qui donne un véritable sens à cette réalisation.

La richesse des documents, qui sont aujourd'hui difficiles d'accès, seront enfin visibles pour le public. La valeur didactique et humaniste est d'une importance incontestée pour notre région, comme pour le reste du monde.

Nous sommes convaincus que ce lieu sera la destination incontournable pour tous les visiteurs, touristes, familles, écoles et professionnels du spectacle..., sans parler des retombées médiatiques et économiques dont bénéficiera la Riviera.

Nous vous demandons donc de nous rejoindre et de soutenir ce magnifique projet! Merci.»

La discussion continue.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe socialiste rejoint l'avis du PLR et d'une partie de Montreux Libre et acceptera ce préavis à la quasi-unanimité de ses membres. Nous sommes certains qu'il sera bénéfique pour le tourisme sur la Riviera et qu'en plus il créera quelques places de travail. Nous souhaitons donc soutenir ce préavis et vous enjoignons d'en faire de même».

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne reviendra pas sur toutes les présentations et explications qui ont été données sur ce préavis et ce projet, tant au moment du dépôt que devant les commissions des 10 Conseils communaux qui se sont réunies, ce qui a été très bien rapporté dans le rapport de Mme Irina Gote.

Il ne reviendra pas non plus sur les études de KPMG et de Nestlé, dont on peut penser un certain nombre de choses, mais enfin, à tout le moins, qui ont analysé cette question et qui ont validé les éléments, ni celles de l'Etat de Vaud, puisque l'Etat de Vaud ne s'est pas contenté des études de KPMG et de Nestlé: il a fait sa propre analyse, son propre audit du projet et a validé ceci dans le cadre de sa décision.

M. Wehrli se permet peut-être de préciser deux éléments et tout d'abord

sur le cautionnement. Il tient à dire que c'est maintenant une règle, pour les investissements de ce type, pas au niveau musée mais de ce type au niveau montant, donc les montants de prêt LADE de plusieurs millions (et ici, le montant est l'un des plus importants accordés au cours de ces dernières années) sont même normalement cautionnés à 100 % par la ou les communes concernées. La dernière extension d'Y-Parc à Yverdon a été cautionnée à 100 % par la commune d'Yverdon. Ici, le cautionnement est de 80 %. Certes c'est important, c'est un élément fort, mais il s'agit de le mettre en relation. Comme il s'agit de mettre en relation le dernier cautionnement que l'on a fait sur ce projet ou le premier (puisque c'est maintenant le deuxième) qui lui était, par rapport au terrain lui-même, et comme l'on s'en souvient, a pu, trois ans après, être abandonné, les questions ayant été totalement résolues.

M. le Syndic Laurent Wehrli revient peut-être juste sur un élément. La décision de ce préavis a été prise avant de savoir que la Compagnie des Alpes s'intéressait à ce projet et le signait. Les Municipalités ont accepté ce cautionnement à la demande du Conseil d'Etat qui avait accepté que cela soit une société d'exploitation ad hoc, nouvellement créée, qui s'occupe de l'exploitation du musée, malgré toutes les difficultés comme celles de rechercher un directeur, une équipe d'accompagnement de ce musée avec les compétences nécessaires, etc.

Le grand avantage, aux yeux de la Municipalité, de l'arrivée de la Compagnie des Alpes, c'est qu'elle apporte en une fois une très large expérience, non seulement des musées Grévin ou de certains parcs d'attractions, mais aussi de la partie muséographique et développement interactif du Futuroscope et des autres éléments où la Compagnie des Alpes est active de manière pérenne, depuis plusieurs années, et pas dans des éléments de vente/revente qui ont été, avec raison, présentés par M. Staeger. Il y a, dans la Compagnie des Alpes, plusieurs actions, et il n'y a pas que Verbier, Saas-Fee ou l'Aquaparc du Bouveret. Il faut voir l'ensemble de l'entreprise.

Il s'agit de voir aussi que cette entreprise s'est engagée à investir dans la mise en œuvre du musée un montant de 9 millions et de garantir un loyer de 1.5 million au minimum pour les 10 premières années d'exploitation. Et ce 1.5 million, ce qu'une société d'exploitation ad hoc aurait eu beaucoup de peine à valider et à signer au départ, couvre largement notamment le remboursement régulier, non seulement du prêt auprès du Canton de Vaud, mais aussi celui auprès de la Banque Cantonale de Fribourg, comme cela a été démontré dans le préavis et dans le rapport de la commission.

Evidemment que l'on saura dans vingt ans, dans trente ans, combien de temps ils seront restés. Peut-être même moins: ce sera peut-être après ces 10 ans qu'ils seront partis, mais ils apportent ici une véritable compétence dans la création de quelque chose. Ce qui est très différent de l'Aquaparc qui existait et qu'ils ont racheté tel quel, en faisant quelques adaptations ensuite, ou des infrastructures de Verbier ou de Saas-Fee qu'ils ont achetées telles quelles, qu'ils ont gérées pendant quelques

années et ensuite revendues, en y prenant des actions et donc en ayant un intérêt par rapport à la valeur de l'action. Ici il n'y a pas d'actions, ils ne prennent pas le leadership sur les propriétaires de l'idée et du musée et ils s'engagent à payer un loyer dans cette opération: on est donc dans des mécanismes complètement différents.

A nouveau, cela ne veut pas dire qu'ils resteront pendant 50 ans ou 100 ans, mais à tout le moins ce qu'ils apportent, dès le démarrage, est largement très intéressant et très utile en matière de compétences avérées dans le domaine de la muséographie et de l'animation, à la différence que s'il avait fallu monter une société d'exploitation ad hoc, alors même que malgré cette difficulté-là, les autorités, notamment cantonales, avaient accepté ce prêt, en sachant que ce serait plus difficile pour une société d'exploitation ad hoc, et cela est donc moins difficile grâce à cet apport de compétences.

C'est pourquoi M. le Syndic Laurent Wehrli se permet de nuancer un peu tout en relevant que oui, dans ses différents projets suisses, la Compagnie des Alpes a connu plutôt un jeu de bourse, s'il peut se permettre cette expression, a joué sur la valeur de l'action. Ici on est dans un tout autre mécanisme financier, dans une tout autre implication de l'entreprise. Il croit qu'il était important d'apporter ces précisions.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 35/2012 du 30 novembre 2012 relatif à la demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier-La-Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de Musée Chaplin's World,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à se porter caution solidaire aux côtés des communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Saint-Légier-La-Chiésaz, Vevey et Veytaux du prêt LADE sans intérêts octroyé par décision du Conseil d'Etat du 9 mai 2012 à la société Chaplin's World Real Estate Company en faveur de la création du musée «Chaplin's World» au Manoir de Ban, à Corsier-sur-Vevey;
2. de prendre acte que cet engagement est subordonné au versement du prêt avant le 30 juin 2014 et limité à une durée de 25 ans dès sa libération effective;
3. de prendre acte que la responsabilité de l'ensemble des communes est limitée à 80% du prêt cantonal, soit au maximum à CHF 8'000'000.- dit montant diminuant chaque année dans une proportion égale au remboursement de la dette principale;
4. de prendre acte que chaque commune répondra pour sa part, selon la clé de répartition définie dans le présent préavis, soit pour notre Commune CHF 2'664'000.-;
5. d'intégrer ce cautionnement dans le cadre du plafond de CHF 35'000'000.- accordé pour la législature 2011-2016.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 5 avis contraires et 4 abstentions.

8.5 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.- pour couvrir les frais liés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait de Montreux (36/2012) (rapp.: M. Patrick Aubort)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Patrick Aubort, rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des 10 membres présents que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 36/2012 de la Municipalité du 30 novembre 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.00 pour couvrir les frais liés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait à Montreux,

vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait à Montreux;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.00 TTC au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir directement le montant de Fr. 60'000.00 pour les travaux d'assainissement, par un prélèvement correspondant sur la provision «fonds des égouts» (compte No 9280.004);
5. d'amortir le solde à concurrence de Fr. 50'000.00 par le compte de fonctionnement (compte No 431.3311), sur une période de 15 ans au maximum;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.6 sur le rapport en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux (32/2012) (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard)

Mme Buchet Bulliard, rapporteuse, est excusée ce soir. Elle sera remplacée par M. Christophe Privet.

La discussion est ouverte.

M. Bassam Degerab donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe des Verts va accepter la réponse fournie par la Municipalité à la motion de M. Martz.

Nous percevons le document fourni par la Municipalité comme une réponse indirecte. A cet égard, la Municipalité n'a peut-être pas répondu par des paroles décrites dans un plan, mais plutôt avec des réalisations et des faits allant dans ce sens.

Nous prenons acte de la bonne volonté de certains Municipaux qui prennent à cœur à mettre un tel agenda en place, alors qu'en son temps, ce n'était pas le cas.

Nous attendons bien entendu le complément que M. le Municipal Christian Neukomm nous a promis, où un plan d'action complémentaire avec des échéances et des chiffres seront soumis à ce Conseil.»

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La majorité du groupe Montreux Libre acceptera le présent rapport. En effet l'indication du 25 juin 2014 comme date butoir pour le dépôt d'un véritable Agenda 21 local, avec programme d'actions détaillé, est un pas dans la bonne direction.

Comme dit l'adage «Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras», et nous souhaitons soutenir la Municipalité dans sa démarche.

La minorité toutefois de notre groupe refusera par contre la réponse de la Municipalité à cette ancienne motion. Car l'examen du contenu de celle-ci fait apparaître qu'il ne s'agit pas d'une véritable réponse à ce que demandait la motion, mais d'un simple engagement d'y répondre. Contrairement à la majorité du groupe, la minorité, qui applique le même adage, ne voit ici aucun «tiens» mais que du «tu l'auras», et ce n'est pas que nous estimions que la Municipalité aille dans la mauvaise direction que de refuser ce rapport, mais d'affirmer qu'en matière de développement durable les promesses ne sont pas suffisantes.»

La discussion continue.

Mme Amira Neff donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Pour commencer, permettez-moi de remercier la présidente de la commission pour le rapport qu'elle a établi, qui précise les deux notions d'Agenda 21 et de Facteur 21.

J'aimerais rappeler les questions que j'ai posées lors de la commission, afin qu'elles puissent figurer dans le procès-verbal de notre séance de ce soir.

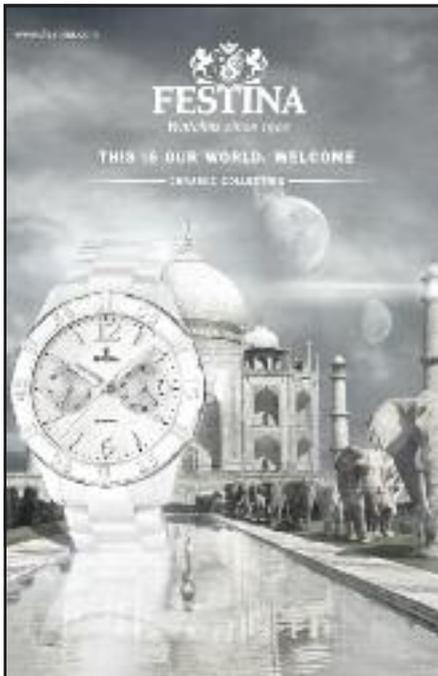
D'abord, en matière de politique énergétique, innovante depuis 1988, ce qui a valu à la commune de Montreux d'être désignée «Cité de l'énergie» en 1999.

Qu'en est-il du bilan énergétique des bâtiments communaux, après la mise en place des relevés hebdomadaires de consommation pour nos divers bâtiments communaux?

Comment fonctionne le système de subventionnement pour les bâtiments bénéficiant du label Minergie?

Qu'en est-il de l'achat de 20 % de la consommation totale d'électricité des bâtiments communaux sous la forme d'électricité verte?

Qu'en est-il encore des ressources non-renouvelables?



FESTINA
 THIS IS OUR WORLD. WELCOME
 CHRONOMETER COLLECTORS

cad'or
 JOAILLERIE

Gianni Calderone

Tél. 021 96 53 145
 Fax 021 96 53 146
 Rue du Théâtre 10 CH-1820 Montreux
 info@cad-or.com
 C.P. 358 www.cad-or.com

ARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
 1816 Chailly / Montreux
 Portable 079 301 02 28

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

34 ANS
 D'EXPERIENCE

Gaetano Santangelo
 Brevet Fédéral

Gypserie - Peinture - Façades
 Papiers peints - Décoration d'intérieurs
 Isolation périphérique

Gaetano Santangelo

Ch. de l'Oche-Thorens 8bis - 1815 Clarens
 Tél. +41 21 964 64 67 - Fax +41 21 964 64 34
 Portable +41 79 212 90 47
 info@gaetanosantangelo.ch
 www.gaanosantangelo.ch

TechLine A Clarens
Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

021 964 83 07

Votre informatique vous fait
 tourner la tête ? Contactez-nous !

- **Installation**
- **Vente matériel**
- **Dépannage**

dk **DUMAS-KESSLER CHAUFFAGE SA**

Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable

Chemin de La Rottaz 3
 1816 Chailly/Montreux
 Tél. +41 21 964 17 67
 Fax +41 21 964 17 82
 info@dkc-chauffage.ch

Evo-Wood
 Ebénisterie
 Agencement de cuisine

Millius Sébastien
 Rue Gambetta 23
 1825 CLARENS

079 596 51 25
 evo-wood@hotmail.com

VITRERIE M. PAGÈS SÀRL
 24h/24

Case postale 44
 1816 Chailly
 Atelier - Z.I. «La Foge»
 Tél. 021 964 83 87
 Fax 021 964 13 46

MIROITERIE
 Remplacement de vitrine Remasticage
 Pose de survitrage Rayonnage
 Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE

J F

- **PLÂTRERIE**
- **PEINTURE**
- **PAPIERS PEINTS**

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
 Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

La Mobilière
 Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA
 Rue du Simplon 48 - 1800 Vevey
 www.mobichablaisriviera.ch

Christine Menzi
 Conseillère en assurances

Tél. 021 925 28 37 - 079 212 01 51
 christine.menzi@mobi.ch

ANTONIADIS FIDUCIAIRE

FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
 DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
 ET D'ORGANISATION

Plus de 20 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
 Av. des Alpes 36 - CP 219
 1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
 www.fiduciaire-antoniadis.ch

EXPERIENCE 20 ANS

En matière de mobilité durable, quelles ont été les actions menées par le MOB et les VMCV pour améliorer la desserte des villages et quartiers périphériques par les transports publics?

Quel est le bilan et quels sont les projets de fond pour le développement durable?
Y a-t-il une stratégie menée par l'administration communale pour effectuer des achats durables?

D'autre part, qu'en est-il de l'assainissement des installations de production de chaleur?

Quel est le nombre d'installations achevées et d'installations en cours de construction ou en projet?

Quel en est l'impact, en particulier pour la gestion du 2m2c, bâtiment où l'on siège souvent?

Nous constatons une accumulation de déchets en nombre croissant, et la question que je pose est: "quelle est la fameuse stratégie des déchets mise en place depuis de nombreuses années?"

En fait, quelles en sont les retombées, dans la perspective de la réalisation d'une déchetterie communale, prévue en 2014 si ma mémoire est bonne?

Enfin, quelles sont les synergies et collaborations existantes pour la tenue des grandes manifestations montreusiennes ayant un fort impact sur la consommation d'énergie et sur la production de déchets?

Telles sont, Mesdames, Messieurs, quelques-unes des questions que j'ai posées et auxquelles je souhaite qu'il soit apporté une réponse dans le cadre du rapport qui sera présenté dans le courant de l'année 2014.

Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi d'expliquer les raisons pour lesquelles j'ai refusé les conclusions d'un préavis faisant état d'une question à laquelle je suis très attaché, le développement durable et l'Agenda 21.

Je ne peux pas contester que l'objet a été porté à l'ordre du jour, je ne peux pas contester qu'une commission a rapporté sur cette affaire, mais je ne peux pas accepter qu'aucune décision formelle et concrète, en rapport avec l'objet, ne soit soumise à l'approbation de notre Conseil, presque 10 ans après le dépôt et la prise en considération de la motion qui demandait justement la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux. Je remercie l'actuelle Municipalité d'avoir dépoussiéré les fonds de tiroirs pour répondre à la motion Martz, je remercie la Municipalité de nous avoir remis la brochure "Déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable", contenant les dispositions fédérales et cantonales en la matière et mettant l'accent sur les 5 objectifs qui sont rappelés en page 3 du préavis, mais je ne peux pas accepter qu'il ait fallu 10 ans pour cela.



marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch



Gservices

RÉNOVATION DE BIENS IMMOBILIERS
ATELIER D'ARCHITECTURE
EXPERTISES ET CONSEILS
DIAGNOSTIC AMIANTE
MENUISERIE

Place de la Gare 3 | 1844 Villeneuve www.gservices.ch
Tél. +41 21 965 34 34 | Fax +41 21 965 34 30



GR GIANINI-RIMA

SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Michlig succ.

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch




LE BARON TAVERNIER
HÔTEL · RESTAURANT · SPA

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE NOUVEAU SPA VALMONT !



HÔTEL · RESTAURANT · SPA · SÉMINAIRES
CLUB CIGARES · TERRASSE PANORAMIQUE

BARON TAVERNIER | RTE DE LA CORNICHE | 1071 CHEXBRES
TÉL.: +41 21 926 60 00 | FAX: +41 21 926 60 01 | INFO@BARONTAVERNIER.COM



Le CAT « le Parasol » est un lieu d'accueil de jour voisin de la résidence Les Palmiers. En plein cœur de la ville de Montreux et donc d'accès aisé, le Parasol permet, en collaboration avec divers partenaires, de prolonger le maintien à domicile de personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Afin de soulager les proches, mais aussi de simplement se sentir bien, le CAT le Parasol propose en plus des soins quotidiens, des prestations originales autour de l'idée de bien-être et de plaisir. Il permet ainsi à l'usager de bénéficier d'un espace agréable et chaleureux, où l'on prend soin de soi, tout en partageant des activités ludiques visant à maintenir ou créer des liens sociaux, à éviter l'isolement, mais aussi à favoriser l'autonomie.



L'accueil se fait de 9h à 16h et comprend deux animations quotidiennes. Le midi les usagers partagent un repas convivial, composé d'un potage, d'une entrée, d'un plat principal et d'un dessert. Les assurances maladies, ainsi que l'Etat participent au financement. Le Parasol peut accueillir jusqu'à 10 personnes par jour. Il est ouvert 5/7 jours, fermé les week-ends et jours fériés. L'usager a le choix parmi plusieurs modules et tous les horaires proposés intègrent le repas de midi.

www.leparasol.ch - respcat@leparasol.ch

CAT le Parasol - Avenue du Casino 25 - 1820 Montreux - Tél. 021 962 00 08 - Fax. 021 962 00 01

appetito

Bon Appetito !

Cet été, **Appetito** débarque sur le marché suisse. Novatrice et gratuite, cette application made in Montreux de réservation en ligne veut se démarquer de ses concurrents et conquérir un marché mondial.

Réserver dans son restaurant préféré en toute simplicité et rapidement, voilà l'objectif que se sont fixés Philip Baerfuss, Olivier Guex et Dominique Vuilleumier, forts de leurs compétences et expériences respectives, en créant les applications **Appetito** pour les clients et AppOpro l'équivalent pour les restaurateurs. Pour faire face à la très forte concurrence dans le domaine de la restauration, les trois hommes ont misé sur l'innovation et la qualité de leur service.

Après avoir téléchargé l'application mobile **Appetito**, il suffit à l'utilisateur de choisir le restaurant, la date et le nombre de convives. Ce dernier peut également y ajouter un commentaire pour demander, par exemple, d'être sur la terrasse. Une fois la requête envoyée, le restaurateur reçoit immédiatement une notification sur son application AppoPro, l'invitant à accepter ou refuser la demande. Si le restaurateur n'a jamais entendu parler d'**Appetito** ou n'a pas téléchargé AppoPro, la requête est retranscrite sous forme d'appel électronique à destination du restaurateur.

Pour l'utilisateur, **Appetito** offre beaucoup d'avantages. Outre le gain de temps et la possibilité de pouvoir faire sa réservation en n'importe quelle circonstance, tous les pays où l'application est disponible lui sont ouverts. Le restaurateur, quant à lui, peut gérer simplement ses réservations via son application AppoPro. Même lorsque son établissement est fermé, ce dernier peut toujours prendre des réservations via l'application. Quant aux touristes, la barrière de la langue n'est plus un problème. Le restaurateur recevra la réservation dans sa langue, de manière claire et précise.

Pour les utilisateurs, l'application reste entièrement gratuite. Du côté du restaurateur, les vingt premières réservations arrivées via **Appetito** lui sont offertes. Dès que ce nombre est dépassé, chaque réservation lui coûtera 1.- CHF, indépendamment du nombre de couverts. Un petit prix voulu par les créateurs d'**Appetito**, afin de rester populaire et de faire face à la situation économique actuelle.

Le premier objectif d'**Appetito** est de s'implanter rapidement au niveau international en se déployant dans 25 pays sur les 18 prochains mois. Dans le même laps de temps, ses créateurs espèrent compter 1 million d'utilisateurs pour 10 millions de réservations.

Appetito est une application imaginée et créée à Montreux. Ses créateurs sont fiers de leurs racines et ont donc décidé de donner la primeur à la région de Montreux-Riviera et à la Suisse romande de manière plus générale. Une manière pour eux de montrer leur reconnaissance pour tout le soutien qu'ils ont reçu.

www.myappetito.com



Appetit Reservation SA - Av. du Casino 42 - 1820 Montreux

En tant que défenseur des droits et égards dus à notre autorité législative, je trouve inadmissible l'indifférence dont a fait preuve la Municipalité sur des questions qui engagent à tel point l'avenir de notre société.

Est-ce une raison suffisante pour refuser un rapport qui va dans le bon sens et qui répare une lacune reconnue par le M. le Municipal Christian Neukomm lors de l'examen en commission de ce rapport? Je ne le pense pas et je vais, par conséquent, accepter aussi de prendre acte du présent rapport.»

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, rapporteur suppléant de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 oui, 1 non, 1 abstention, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 32/2012 de la Municipalité du 2 novembre 2012 en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- de prendre acte du présent rapport en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 avis contraire.

8.7 sur la prise en considération ou non de la proposition de M. Christophe Privet «Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet» (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard)

Comme indiqué précédemment, Mme Catherine Buchet Bulliard, rapporteuse, est excusée ce soir.

Elle sera remplacée par M. Michel Posternak.

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, notre règlement doit être adapté aux nouvelles technologies que nous avons choisies d'utiliser pour nos travaux du Conseil communal. En cela, j'adhère totalement à l'idée de base de la commission communication et organisation du Conseil communal (CCO).

Par contre, ce qui me chagrine un peu plus, c'est que la CCO avec son immense charge de travail qu'elle doit accomplir, en particulier pour la mise en place de notre site Internet, prenne encore du temps conséquent pour rédiger des articles de règlement qui demandent force réflexions et des avis de droit tant notre règlement est subordonné à une autorité supérieure.

Et avec tout le respect que je dois et que j'ai, j'insiste, pour les membres de cette commission, ce rôle de composition juridique me semble outrepasser le cahier des charges de la CCO, même si dans le cas présent, elle s'est adjoint les services de l'un de nos collègues juriste.

D'ailleurs, ce fait me semble ressortir à la lecture du rapport de la commission pour la prise en

considération, puisqu'il s'avère déjà que certains points de vue ne soient pas totalement clairs.

Par exemple, pour l'article 53, il est stipulé qu'il faut préciser des e-mails par écrit pour qu'il n'y ait pas de risques possibles de litige ou d'interprétation. Soit, je suis entièrement d'accord. Mais qu'en est-il du terme "voie électronique"? Est-ce qu'une observation transmise par SMS ou par Combox va être prise en compte?

Dans le même ordre d'idée, et n'ayez crainte je m'arrêterai là, mais on m'a mis la puce à l'oreille, il n'est pas fait mention dans la proposition de la CCO de l'article 10 concernant les démissions.

Peut-on démissionner "par voie électronique"?

Alors j'entends déjà certains me dire: "voilà, ça y est, il chipote encore sur les mots pour faire capoter une idée..."

Tout d'abord non, je ne veux pas faire capoter une modification de règlement, loin de là, mais surtout, je soupçonne qu'en cas d'un litige quelconque ce soient d'autres juristes ou avocats, bien plus compétents que nous, qui jouent sur les mots. D'où ma défiance.

Et lorsque notre CCO apporte déjà des solutions d'articles de règlement, cela ne me paraît pas être son rôle premier.

Parce qu'à part notre nouveau site Internet, il y a également un projet à très court terme consistant à adapter une salle pouvant accueillir nos débats avec les technologies d'aujourd'hui. Il va très certainement falloir adapter notre règlement à de nouveaux outils de travail.

Dès lors, notre CCO n'a-t-elle pas été trop vite en besogne concernant l'adaptation du règlement par cette proposition?

Mesdames et Messieurs, chère CCO, je vous propose de mettre un pied devant l'autre avec une réflexion plus globale sur les changements techniques qui vont rapidement modifier notre organisation du Conseil et donc son règlement.

J'enjoins donc aimablement M. Privet, qui est le porte-parole de la CCO pour cette proposition, de retirer cette dernière en l'état et de présenter une nouvelle proposition plus généraliste sur l'adaptation du règlement, qui permettra ainsi à la Municipalité de saisir l'opportunité d'ajuster encore d'autres articles dans le même but qu'est l'évolution de l'organisation du Conseil.

N'y voyez-là aucune intention politico-politicienne, mais simplement un souhait d'avancer concrètement et efficacement dans ce projet d'organisation future du Conseil. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. Patrick Aubort tient à dire pourquoi il s'était abstenu. Notamment à l'article 151 et il cite: «Le bureau du Conseil est responsable de la communication et de la publication des actes du Conseil», avec un 2^{ème} alinéa qu'il ne trouve pas très heureux et il n'est pas certain qu'il soit légal au niveau du règlement des Communes vaudoises, il cite: «Il peut déléguer cette tâche à la commission Communication et organisation du Conseil communal.»

Simplement, M. Aubort voulait rendre attentif la Municipalité, si elle doit étudier ce changement de règlement, qu'elle se penche un peu plus sur ce règlement et en deuxième lieu, ce n'est pas forcément marqué dans le changement de règlement, se penche aussi sur le fait d'obtenir ou non des copies papier de nos futures délibérations etc., pour des personnes qui ne seraient pas équipées en informatique ou d'autres personnes qui reçoivent l'enveloppe par la poste actuellement.

M. le Président Olivier Blanc tient à faire une petite remarque, car on lui a signalé une petite erreur dans le rapport au niveau du titre: il ne s'agit pas d'une motion mais d'une proposition, les conclusions sont du reste correctes de ce point de vue-là.

La discussion continue.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est en tant que membre de la commission, et non pas comme rapporteur suppléant que j'interviens ici. S'il est clair que nous devons seulement nous prononcer aujourd'hui sur la prise en considération de la proposition de M. Privet, et non pas sur son contenu, il est néanmoins un point sur lequel je voudrais déjà insister à ce stade, afin que la Municipalité et la CCO en tiennent compte lors de leurs délibérations futures.

Selon moi, l'article 151bis nouveau pose problème. Son paragraphe 1, en particulier, demande en effet que "les documents afférents aux séances du Conseil, hormis la convocation contenant l'ordre du jour, soient transmis aux membres du Conseil par voie électronique". L'application de cet article impliquerait donc l'alternative suivante: soit les conseillers impriment chez eux la soixantaine de pages correspondant au contenu de l'enveloppe que nous recevons présentement par la poste, soit ils disposent d'une tablette ou d'un ordinateur portable lors des séances du Conseil, afin de pouvoir débattre valablement. Ces deux possibilités me paraissent en l'état quelque peu utopiques, et il est important, selon moi, qu'une solution crédible à ce sujet soit proposée par la Municipalité et la CCO. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare que le présent projet de règlement a pour but d'adapter le règlement aux nouvelles fonctionnalités qu'offre notre site Internet ainsi que les technologies de l'information et de la télécommunication.

On aura constaté que ces dernières induisent un certain nombre de changements dans les processus de travail de notre autorité.

Il s'agit donc de s'assurer que ces nouveaux modes de travail soient pourvus d'une base réglementaire suffisante. En effet, comme cela a été mentionné, le simple envoi électronique n'est, par exemple, pas réputé respecter la forme écrite. Il s'en suit qu'une modification du règlement de notre Conseil est largement souhaitable dans ce domaine, et c'est précisément à cette question que l'on doit répondre ce soir, s'agissant seulement d'une prise en considération.

La forme du projet rédigé est certes contraignante, mais ce n'est pas maintenant qu'il faut discuter des détails des articles. Une fois la proposition prise en considération, la Municipalité aura tout loisir d'opposer un contreprojet à celui de M. Privet si elle le souhaite.

De même, la commission nommée pour l'examen du préavis de réponse pourra amender, à sa guise, le projet ou le contre-projet. Aujourd'hui on n'accepte pas un projet définitif ou gelé, mais simplement une base de travail claire qu'il faut soumettre à la Municipalité. Le projet a l'avantage de cibler les questions particulières plutôt que d'étaler un inventaire à la Prévert de vagues interrogations. Et la Municipalité aura l'occasion de soulever d'autres problèmes qui se posent. On pourra ensuite trouver des réponses tout ensemble.

Par contre, refuser le projet n'aidera pas avancer voire pire risque de retarder la mise en service complète du site Internet. M. Staeger invite donc à accepter la prise en considération de cette proposition.

La discussion continue.

M. Christophe Privet ne va pas faire long. Il a participé à cette commission et on a pu voir, cette prise en considération a été extrêmement loin. Il était nécessaire de prendre le temps pour aborder justement tous ces points qui peuvent parfois ouvrir certaines questions.

On a pris le temps, sauf erreur de sa part cette commission a duré 1 h 45, certains s'embêtaient, mais cela a permis de pouvoir enlever tout de suite certains soucis.

Clin d'



Home in One.
Toutes vos assurances
de patrimoine
sous un même toit

Agences de Vevey et Montreux
François Cardinaux, Agent général
vaudoise.ch

 **vaudoise**

VERRES DE CONTACT
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTERIE
OPTIQUE

MULLER

www.mulleroptique.com

sur toutes les solaires en stock
(jusqu'au 15 juillet)



- 20%

Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

nousska
Investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors

Investment Management SA, rue de la Gare 11, 1201 Yverdon, Suisse, tél. 021 801 1955, info@nousska.ch

En 2013, Kenitex célèbre 50 ans d'applications de ses produits de façade.



www.kenitex.ch

Kenitex
Grâce Cravelly

VENTE LOCATION RÉPARATIONS SKIS VÉLOS



ALTMANN ERIC CYCLOSPORTS ALPES 64 MONTREUX 021 963 59 09



Lino's Coffee®

WWW.LINOSCOFFEE.COM



CAFÉS & SPÉCIALITÉS - DOUCEURS - GLACES ARTISANALES
BIÈRES - VINS - SALADES - SANDWICHS - AFTER WORKS

BIEN PLUS
QU'UNE SIMPLE PAUSE CAFÉ ...



2 ADRESSES En face de la gare - Avenue des Alpes 45, tél. 021 961 26 90
À MONTREUX: Hôtel Helvétie - Avenue du Casino 33, tél. 021 963 25 58

Il n'a jamais été question ou prévu que l'on supprime le papier: ceux qui voudront le garder pourront le garder. Comme M. Privet l'a dit en commission, c'est le Conseil qui va en finalité décider. Il s'agit d'une proposition et la Municipalité va y travailler et il croit que certaines personnes dans cette salle ont oublié la suite de la procédure, à savoir qu'il va y avoir une commission nommée exprès pour ce règlement et que cette commission aura tout loisir et toutes possibilités d'amender ou de faire des propositions ou de supprimer.

Quant à une des informations qui a été faite par M. Posternak tout à l'heure, M. Privet tient à préciser qu'il partage l'avis de ses collègues sur l'article 151, il l'a clairement dit en commission.

A sa relecture, bien qu'il y eût toute une explication fournie en bas de page, c'est vrai qu'il aurait été sujet à interprétation. Pour la CCO, il est clair qu'il doit y avoir pour chacun trois possibilités. La première, c'est de continuer à recevoir l'enveloppe normalement; la deuxième, pour ceux qui le souhaitent, ne recevoir que la convocation et le procès-verbal, et pour ceux qui le souhaitent encore, recevoir l'ensemble des documents sous forme électronique, sauf la convocation au Conseil, qui continuera, quoi qu'il arrive, à être envoyée par écrit.

Maintenant si la CCO très rapidement, très urgentement s'est fait du souci et est venue avec cette proposition de modification du règlement, c'est parce que l'on a reçu des mises en garde du SECRI, suite à l'expérience vécue actuellement par Police Riviera, qui, pour des raisons que M. Privet ignore, ne respecte justement pas la loi sur les communes, en faisant des convocations sous forme électronique et en remettant une partie des rapports sous forme électronique. La CCO a préféré consacrer 4 heures, et c'est une petite sous-commission qui a fait ce travail, avec l'aide de M. Alexandre Staeger et de M. Olivier Blanc, Président du Conseil, pour que l'on ne puisse pas nous reprocher que l'on n'avait pas fait le travail qui devait être fait. On a donc préféré anticiper et aller de l'avant.

Quant à la suite et le futur siège du Conseil, pour le moment les discussions ont lieu, mais en aucun cas, à première vue, l'installation envisagera à nouveau de remodeler le règlement, puisque tout est traité dans les 6 ou 7 articles que l'on propose au Conseil d'accepter ce soir.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que c'est en tant que membre de la CCO qu'elle s'adresse ce soir à ses collègues.

Premièrement si l'on n'avait pas été transparent dans la rédaction de la proposition ainsi que dans le cadre de la séance de commission, on nous l'aurait certainement reproché, on aurait certainement dit que l'on cachait quelque chose, et ce n'est absolument pas le cas. On souhaite vraiment être le plus transparent possible.

La CCO est une équipe soudée, motivée à œuvrer pour les Conseillères et les Conseillers, afin qu'ils puissent avoir un outil de travail performant et aussi une certaine visibilité auprès des citoyennes et citoyens.

C'est dans une volonté de bien faire et de ne pas être en porte-à-faux avec les lois, notamment avec la loi sur les communes et d'autres lois supérieures, que l'on a pensé ce toilettage du règlement du Conseil. De ce fait, on a donc choisi le procédé de la proposition et Mme Gote ne voit aucun argument valable pour que cette dernière ne puisse continuer son chemin.

La Municipalité rapportera au Conseil sur cette proposition. Donc libre à elle de rapporter au moment opportun.

Mme Gote se permet aussi de rappeler qu'une commission ad hoc du Conseil rapportera sur le rapport de la Municipalité et donc, à ce moment-là, le Conseil aura toutes les occasions d'amender et d'apporter une touche personnelle à ce projet. Mme Gote enjoint donc le Conseil d'accepter cette proposition.

La discussion continue.

M. Yves Depallens se permet juste de préciser un tout petit point et de revenir à la genèse du projet.

Il faut faire la différence entre deux systèmes, ce que l'on appelle un système Internet «vitrine», qui permet simplement de travailler en parallèle avec le Conseil, à savoir: les conseillers reçoivent tous les documents papier et il y a quelqu'un qui alimente le site, pour que, à un moment donné, il y ait la même chose qui se passe dans le réel.

M. Depallens n'était pas là à l'époque, mais on a pu constater que la plupart de ces projets sont tombés à l'eau parce que cela demande une personne qui anime le site et si ces personnes ne sont pas là, le site ne vit plus.

Le choix qui a été fait par la CCO, sous mandat du Conseil communal, c'est de mettre en place un système qui s'appelle un ERP. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est de mettre en place un processus qui a pour but qu'un document, une fois mis dans le système, par exemple par la Municipalité si on prend un préavis, soit pris dans un processus qui permette aux Conseillers de nommer une commission, que les commissaires qui siègeront dans la commission puissent avoir des jetons de présence, jetons qui sont automatiquement calculés par le site. Tous ces processus demandent une réadaptation complète du règlement du Conseil communal. Si on n'adapte pas ce règlement, M. Depallens pense que l'on va se trouver en porte-à-faux par rapport à ces différents systèmes et il recommande, par ses paroles, d'accepter la proposition de la CCO.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller est intrigué par une chose. Il croit que ce Conseil a déjà renvoyé des rapports en commission. En général, il le fait parce qu'il demande des précisions. Or là, s'il a bien compris, ceux qui veulent renvoyer tout ce travail en commission demandent quelque chose de plus flou.

Mais si la commission était venue avec une proposition floue, on l'aurait renvoyée en commission en lui disant de venir avec quelque chose de précis. Alors M. Gfeller trouve cette situation un petit peu paradoxale. A son avis, on doit se poser la question de la plus-value d'un renvoi en commission. On sera au même point qu'avant.

On fera une proposition à la Municipalité, c'est elle qui viendra avec une proposition de règlement, le Conseil travaillera là-dessus, fera des amendements, et c'est à ce moment-là que l'on aura la vraie discussion de fond sur le règlement.

Donc M. Olivier Gfeller demande de ne pas renvoyer ce travail en commission parce que l'on perdrait inutilement du temps et c'est le Conseil qui y perdrait.

La discussion continue.

M. Bernard Gret trouve que l'on s'écoute un peu et que l'on a tous des airs de juriste pour pondre des phrases intéressantes pour modifier un règlement, et finalement si on renvoie cette proposition à la Municipalité, celle-ci sera obligée soit encore de malaxer les phrases, de les pétrir et après de les soumettre au SECRI, qui est le Service des communes et des relations institutionnelles.

Pour mémoire, quand l'on a apporté plus de 100 amendements au règlement du PGA, il faut savoir qu'il a été terriblement modifié par le Service du développement territorial. M. Gret a peur que l'on passe beaucoup de temps à essayer d'améliorer nos phrases pour qu'en finalité elles soient retravaillées de fond en comble sous les fourches caudines du SECRI.

Donc M. Bernard Gret invite à accepter ce document, à le renvoyer à la Municipalité pour qu'il puisse évoluer.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Posternak, rapporteur suppléant de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 7 oui, 0 non et 3 abstentions que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération la proposition de M. Christophe Privet: «Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 avis contraire et 4 abstentions.

9. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS ET PROPOSITIONS SUIVANTES

9.1 Développement du postulat de M. Aurelio Mastropaolo «Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux»

Comme indiqué précédemment, M. Mastropaolo étant excusé ce soir, le développement de son postulat est retiré de l'ordre du jour.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On n'a pas reçu de réponse de la Municipalité, on passe donc directement au développement des interpellations.

10.1 interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet du ping-pong au Pierrier

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je précise que c'est une interpellation qui a été demandée par un citoyen. Comme chacun le sait, le ping-pong est un sport très facile d'accès, qui peut aisément se pratiquer en famille ou entre amis. Et notre commune compte un certain nombre de tables, mais pas au Pierrier.

Or la place du Pierrier, très prisée des familles, fait (ou faisait) l'objet d'un projet de réaménagement. Nous souhaitons donc savoir:

1. si le projet de réaménagement de la place du Pierrier est toujours d'actualité?
2. dans l'affirmative, si la Municipalité estime opportun d'installer l'une ou l'autre table de ping-pong sur la place du Pierrier dans le cadre de ce projet?
3. dans la négative, si la Municipalité estime opportun d'y installer l'une ou l'autre table dans un avenir proche?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.»

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que s'agissant de questions qui touchent plusieurs services, comme le service de l'urbanisme et celui de la Voirie et espaces verts, il sera répondu à cette interpellation par écrit, afin qu'ils puissent se coordonner et être cohérents entre eux.

10.2 interpellation de M. Emmanuel Gétaz «Quelle politique pour accomplir la taxe aux sacs?»

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, La plupart des communes vaudoises sont passées au 1^{er} janvier dernier au système de la taxe aux sacs poubelle.

(suite à la page 28)

TRADITION



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

La Cave Vevey-Montreux

www.lacave-vm.ch

PRESTIGE



COLLECTION



Av. Belmont 28

1820 Montreux

Tél. +41 21 963 13 48

Fax +41 21 963 34 34

Horaires d'ouverture:

Lundi - vendredi:

de 8 h 00 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi matin:

de 8 h 00 à 12 h 00

32^E ÉDITION

DIMANCHE 7 JUILLET 2013

COURSE DE MONTAGNE

MONTREUX - LES ROCHERS-DE-NAYE

START: MONTREUX 18,8 KM / 1600M

START: CAUX 9,5 KM / 920M

www.montreuxlesrochersdenaye.ch



COURSE MONTREUX - LES ROCHERS-DE-NAYE



BCV

Montreux-Les Rochers-de-Naye l'une des trois plus belles courses de montagne d'Europe

Les origines

À la fin des années septante, un groupe d'amis pratiquant la course à pied décide de créer un club d'athlétisme à Montreux. Leur choix est motivé par un stade d'athlétisme flambant neuf construit sur la Riviera vaudoise. Sous la présidence de Francis Brülhart, un premier comité est créé. Il se compose de Bertrand Dumusc, Serge Pianta, Bernard Wenger, Jean Lou Mettler, Werner Winkler, René Wittersheim et Jean-Marc Gallarotti. Le Club Athlétique de Montreux (CAM) était né. Le président a émis le vœu de créer une course importante dans le but de positionner la nouvelle société et lui apporter de la crédibilité.

En mai 1978, le CAM organise la première édition de Montreux – Les Paccots. Une course partant sur sol vaudois pour terminer 17 km plus loin en terre fribourgeoise à plus de 1000 mètres d'altitude. Après la 3^e édition, le comité se penche sur un inévitable changement de parcours. En effet, les travaux de construction de l'autoroute perturbent considérablement le transit dans la zone de Fruence.

Quelques années auparavant, Francis Brülhart avait participé à la course Sierre – Zinal, il en était redescendu conquies et persuadé de pouvoir créer une course semblable dans sa région. Enfant de Glion, il a grandi sur les contreforts des Rochers-de-Naye, jouant le samedi dans les Gorges-du-Chauderon ou faisant la descente de Caux à Glion en luge lorsque la route était enneigée. Le futur parcours de Montreux – Les Rochers-de-Naye, il le connaissait par cœur, c'était un peu son jardin. Sa proposition d'un nouveau parcours fut accueillie avec enthousiasme par tous les membres du club. Le tracé développe 18 km 800 pour 1'594 m de dénivellation entre la place de la gare de Montreux (387 m) et l'hôtel des Rochers-de-Naye (1'981 m).

La première édition

C'est le dimanche 26 juillet 1981, trois mois après le 4^e et dernier Montreux – Les Paccots, que Montreux – Les Rochers-de-Naye voit le jour. Ce coup d'essai aurait pu se transformer en échec si la course avait été programmée une semaine plus tôt. En effet, les 10 cm de neige tombée le matin même sur la fin du parcours auraient eu raison des meilleures volontés.

À 9h00, les coureurs s'élancent à la conquête des Rochers-de-Naye sous une pluie battante. À Glion, les trois premiers passent déjà dans l'ordre d'arrivée aux Rochers; en tête l'américain



Le premier vainqueur, l'américain Chuck Smead

Chuck Smead, professeur de mathématiques et accessoirement recordman du monde des 50 km, suivi du suisse Colombo Tramonti et de l'allemand Anton Gorbunov. Sur la ligne d'arrivée, les conditions sont encore plus détestables qu'en plaine, il y a du brouillard, du vent et la pluie est mélangée à de la neige. Parmi les 191 participants à cette «première», 10% étaient des coureurs du CAM, le club organisateur, ils ont contribué à mettre cette course sur les bons rails. Un autre facteur a rendu possible cette réussite: l'engagement de tous les meilleurs coureurs de montagne de l'époque.

Une météo capricieuse

Les quatre premières éditions furent disputées dans des conditions météorologiques difficiles avec la pluie et même de la neige. Il suffisait que la caravane redescende des Rochers-de-Naye en début d'après-midi pour que le soleil réapparaisse, chaud et agressif comme pour narguer des organisateurs fourbus de fatigue, mais heureux d'avoir mené à bien leur entreprise.

Le mauvais temps semblant s'acharner sur cette course, les organisateurs se posèrent la question: «Doit-on continuer?» Ils décidèrent finalement de repartir une dernière fois. Bien leur en prit, puisqu'à partir de 1985 la course bénéficia de conditions idéales jusqu'en 1997.

De 1981 à 2003

Contez ici les 23 éditions qui se sont déroulées jusqu'en 2003, reviendrait à écrire un livre entier. Nous retiendrons surtout l'enthousiasme des organisateurs successifs, soit Francis Brülhart, relayé en 1991 par Roger Seematter, puis par Robert Bruchez, l'actuel Big boss du marathon international de Lausanne.

Parmi les nombreux vainqueurs, relevons la présence sur les tables de tous les meilleurs spécialistes de l'époque: Chuck Smead (USA), Mike Short (ANG), Erich Amann (AUT), Beat Imhof (SUI) trois fois vainqueur, Jay Johnson (USA) qui bat le record en 1988, un record qui tiendra pendant 21 ans, jusqu'à ce que Jonathan Wyatt se l'attribue en 2009! En 1996, la direction de la

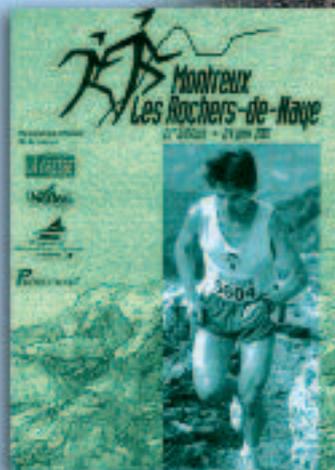


course décide d'ajouter une boucle à travers Montreux avant de commencer la montée et de ne plus engager de vedettes étrangères. Sur ce nouveau parcours, ce sont les meilleurs régionaux qui se taillent la part du lion: Christian Demand et Claude Nicolet, ce dernier étant celui qui est monté le plus de fois sur le podium de Montreux – Les Rochers-de-Naye (6 fois).

Autre figure incontournable de l'épreuve montreu-sienne, Fabiola Rueda-Opplinger, l'helvético-Colombienne qui a remporté pas moins de 9 fois la course Montreux – Les Rochers-de-Naye (en battant trois fois le record de l'épreuve), un exploit qui a contribué à lui donner son surnom de «Reine Fabiola»!

En 2004, à la suite de problèmes de financement (il manque environ CHF 25'000.– pour boucler le budget), le comité de l'époque jette l'éponge. L'édition 2004 est annulée.

Francis Brülhart, le fondateur de Montreux – Les Rochers-de-Naye ne peut se faire à l'idée de voir disparaître «sa» course, il va dès lors tout mettre en œuvre pour la faire repartir de plus belle.



Le programme 2001 avec sur la couverture le champion «régional» Christophe Jacquerd



Ci-dessus: Angeline Joly (SUI), la détentrice du record féminin en 1h.42'40 (2007)

Ci-contre: Francis Brülhart, créateur et président d'honneur de Montreux-Les Rochers-de-Naye en compagnie de Jonathan Wyatt (NZ), double vainqueur et recordman de l'épreuve en 1h.25'36 (2009)

Une organisation parfaite et très professionnelle

Francis Brühlhart tient parole et il forme un nouveau comité composé de personnes surmotivées et surtout très compétentes dans leurs domaines respectifs. Le comité se donne également les moyens d'engager des prestataires de premier ordre pour les dicastères sensibles de l'organisation avec Datasport pour la logistique et le chronométrage, le groupement des télécommunications de l'armée pour la sonorisation et les liaisons radio, la Sté des samaritains de Montreux et un pool de médecins dirigé par le docteur Philippe Beuret pour le secteur sanitaire. Quant à la partie promotionnelle de Montreux – Les Rochers-de-Naye, elle est assurée par des professionnelles de la communication qui ont recours à tous les médias disponibles, de la presse locale comme l'*InfoVille* que vous tenez entre vos mains jusqu'aux revues spécialisées en passant par la radio et la télévision, sans oublier les classiques que sont les flyers, programmes, affiches, mailings et autres newsletters informatiques.

Ce professionnalisme a été rendu possible grâce à l'augmentation importante du budget qui se situe actuellement à environ CHF 200'000.–. Trouver chaque année une somme aussi élevée n'est possible que grâce à l'appui de la commune de Montreux, des sponsors et de toutes les personnes qui nous soutiennent en participant à notre loto, à notre dîner de promotion ou en mettant une publicité dans notre programme.

Fort de ce qui précède, le dimanche 26 juin 2005, soit deux ans après la dernière édition, la 24e course Montreux – Les Rochers-de-Naye renaît, encore plus belle qu'avant. Elle se déroule à nouveau sur son parcours historique (sans la boucle de 1 km à travers Montreux). C'est le britannique Billy Burns qui l'emporte chez les hommes et Angeline Joly chez les femmes.

Les années qui suivent vont voir de grands champions s'imposer, parmi lesquels, le New-Zélandais Jonathan Wyatt (8 fois champion du monde de courses de montagne et deux partici-

pations aux Jeux olympiques, sur 10'000 m à Atlanta et sur le marathon à Athènes). Ce dernier s'impose en 2009 dans le temps de 1h.25'36, un chrono fantastique qui constitue le record actuel de l'épreuve.

Autre sujet de satisfaction, la course Montreux – Les Rochers-de-Naye voit sa participation augmenter d'année en année. De 300 coureurs environ, en 2005, elle enregistrait un millier de participants en 2011... de quoi motiver encore un peu plus le comité, les bénévoles et tous les partenaires de cette magnifique course.

Texte et photos: Jean-Marc Gallarotti



Photos de haut en bas:

Alexis Gex-Fabry (SUI) vainqueur en 2006

Deux pratiquantes de nordic-walking

Jay Johnson (USA), surnommé le «chamois du Colorado», établit en 1988 un record qui tiendra pendant deux décennies!

«La reine Fabiola» Rueda-Oppliger a remporté 9 victoires aux Rochers-de-Naye.

Près de mille coureurs à l'Avenue des Alpes

SELLERIE POUR BATEAU - AUTO - MOTO (SUR MESURE) BÂCHE POUR BATEAU - CAMION - REMORQUE

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux - 021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch



Cette nouvelle politique a été appliquée généralement sans coordination, et a donné des résultats parfois pitoyables. Il suffit de se souvenir des couacs de certaines communes relatés par les médias.

A Pully, la Municipalité a édicté un règlement dont au moins une disposition est un exemple de technocratie administrative, de plus humiliante pour la catégorie de personnes concernées.

Je vous lis un extrait des dispositions établies que les citoyens devront respecter à Pully:

"Mesures sociales d'accompagnement liées à l'introduction de la taxe aux sacs"

Ayant droit:

- naissance et enfants jusqu'à 36 mois
- faibles revenus
- mobilité réduite
- incontinence

Je m'arrête sur cette dernière catégorie. Voici les instructions que les personnes souffrant de ce handicap très pénible à vivre et touchant à la dignité de la personne vont devoir suivre:

Critère: incontinence attestée médicalement.

Droits: 80 sacs de 35 litres par personne et par année.

Comment bénéficier de l'aide:

1. Envoi par l'ayant droit du formulaire, dûment complété et accompagné des documents requis, à la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS).

Il n'est absolument pas mentionné qu'il y aurait confidentialité.

2. Traitement des demandes dans l'ordre d'arrivée et dans les meilleurs délais.
3. Information au demandeur quant à la décision rendue par la DJAS.
4. Envoi d'une lettre au bénéficiaire, à utiliser lors du retrait des sacs à la DJAS les vendredis de 7 h 30 à 15 h 00. A cette occasion, une pièce d'identité sera demandée.

Le formulaire à remplir stipule, pour l'incontinence, qu'il faudra présenter une ordonnance médicale attestant le port de protections. Au passage, je pense que le secret médical est violé.

Enfin, le demandeur doit signer un papier stipulant: Le/la soussigné atteste avoir donné tous les renseignements nécessaires et avoir pris connaissance que de fausses déclarations sont susceptibles de sanctions.

Mesdames et Messieurs, imaginez-vous à quel point ces dispositions sont humiliantes, dégradantes, pour l'obtention de 80 sacs à 2 francs par an. Pensez-vous que beaucoup de personnes souffrant de ce handicap feront la démarche de demande de sacs gratuits? J'en doute fortement.

Je m'inquiète de voir notre Conseil se retrouver contraint de voter à fin 2013 des dispositions d'application sous la contrainte des délais, sans pouvoir analyser ces dispositions et faire d'autres propositions si nécessaire. Pour information, c'est ce qu'il s'est passé à Pully, donc ces dispositions ont été votées en catastrophe à la fin de l'année dernière. L'Union Pulliérane, par exemple, s'y est opposée jusqu'au bout. Mais vous pouvez découvrir l'entier de ce règlement publié dans une pleine page du Régional, j'en ai une copie si cela vous intéresse.

Certes, Montreux dispose d'un an de plus, mais notre commune est engagée dans un processus de coordination régionale, lequel semble connaître des difficultés.

Je souhaite dès lors poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. Où en sont les tractations entre les communes impliquées dans la coordination en vue de la

mise en œuvre de la taxe aux sacs sur la Riviera, le 1^{er} janvier 2014?

2. Est-il exact que certaines communes envisageraient de se retirer du processus de coordination actuellement en cours?
3. La Municipalité de Montreux pense-t-elle pouvoir présenter au Conseil des propositions concrètes dans un délai permettant au Conseil de réagir, éventuellement de faire d'autres propositions?
4. La Municipalité peut-elle nous indiquer quelles mesures elle envisage de prendre pour permettre aux habitants de notre commune de pouvoir trier au maximum leurs déchets, diminuer ainsi le nombre de sacs à acheter et donc éviter de subir le coût de la taxe aux sacs, qui sera très lourd et antisocial pour certaines catégories de personnes?

Je remercie la Municipalité de sa réponse, orale ou écrite».

M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'il va répondre oralement aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Tout d'abord il ne nous appartient pas de critiquer le règlement d'une autre commune, mais il croit que M. Gétaz soulève des soucis que la Municipalité partage: arriver à trouver un règlement qui soit socialement acceptable dans ses effets et aussi dans ses procédures. Et ce que M. Gétaz montre permet d'en douter, comme certains qui proposaient de mettre des sacs transparents, car il n'est pas plus élégant de devoir mettre devant sa porte un sac transparent rempli de couches lorsque l'on est incontinent. Donc ce genre de solutions n'est pas simple, mais M. Caleb Walther remercie M. Emmanuel Gétaz de les soulever, car ce sont aussi des préoccupations partagées par la Municipalité.

A la première question, M. le Municipal Caleb Walther répond que les tractations avancent. Gederiviera, qui coordonne ces discussions, a mandaté un expert neutre afin d'atténuer peut-être certaines tensions politiques que l'on pourrait avoir entre les communes. Mais maintenant, on est vraiment dans le concret, ce qui permettra à M. Caleb Walther de compléter la question sur les délais.

A la deuxième question, il répond oui et non. Aucune commune n'a déclaré vouloir sortir de ce processus de coordination. Au moins une commune a officiellement dit qu'elle avait une préférence pour la taxe au poids. Il y a d'autres communes ou d'autres Municipaux qui ont peut-être pu affirmer que, à titre individuel, ils avaient aussi une préférence pour la taxe au poids, mais seulement une commune, c'est la Commune de Blonay, a dit, dans une communication, qu'elle avait une préférence, mais elle ne s'est pas encore déterminée définitivement.

Et cela c'est seulement une partie de la coordination, parce que sans vouloir tout expliquer dans le règlement, il y a bien sûr la taxe à la quantité, donc au sac ou au poids. Là il y a une petite divergence, mais après il y a les mesures d'accompagnement et aussi la taxe de base. Il y a donc 3 piliers.

Sur un des éléments où l'on a peut-être un doute que les 10 communes arrivent avec le même règlement, mais on a encore l'espoir pour les autres que l'on puisse s'en sortir. Mais toujours est-il que les 10 Communes continuent à travailler ensemble pour se baser sur les mêmes éléments, sur les mêmes études pour se prononcer.

A la troisième question, M. le Municipal Caleb Walther répond qu'il l'espère, et c'est leur volonté d'arriver avec un préavis au printemps, au mois de mai, de manière à pouvoir en discuter au mois de juin et le moment venu d'avoir tout l'été pour remettre l'ouvrage sur le métier s'il y a lieu. Donc oui, leur volonté est vraiment de pouvoir prendre le temps d'informer et aussi de donner la parole au Conseil et éventuellement de changer le projet. Donc ce délai, le Conseil l'aura.

A la quatrième question, M. Caleb Walther répond que là il y a deux aspects. C'est dans les mesures pour permettre un meilleur tri, donc il y a la volonté, d'arriver en même temps que la taxe, avec une déchetterie. Donc là aussi, le service travaille activement pour un projet qui devrait être présenté au Conseil en même temps pour une réalisation en janvier 2014, si tout continue à aller bien. Donc cette déchetterie sera quand même un élément important dans le dispositif.

Ensuite, on va compléter cela avec une amélioration des écopoints qui existent déjà et éventuellement, mais cela ce sont encore des réflexions en cours, en fonction du succès de ces différentes réalisations, on pourrait envisager de mettre en place des déchetteries mobiles. Cela permettrait une certaine souplesse, mais là M. le Municipal Caleb Walther ne peut s'engager à rien, si ce n'est qu'il y a un projet concret de déchetterie qui devrait arriver en même temps que la taxe aux sacs.

Maintenant sur l'aspect et les enjeux sociaux, et comme il l'a déjà dit un peu avant, et comme Monsieur l'interpellateur a eu l'occasion de le dire, la Municipalité se penche sur des mesures d'accompagnement pour atténuer l'impact social. Tous ceux qui sont intéressés par cette question ont pu voir que le génie local s'est bien exercé sur le canton, donc on va essayer de prendre les meilleures solutions des règlements choisis. On est en train de regarder tout ce qu'il se passe, les avantages et désavantages des différentes mesures et le but, encore une fois, c'est d'arriver avec un préavis suffisamment tôt au Conseil communal, un préavis pédagogique qui permettra au Conseil de dire que toutes les pistes ont été envisagées et que l'on a choisi celle-là parce que c'est celle-là qui a le plus d'avantages et le moins d'inconvénients. Cela permettra au Conseil d'avoir un maximum d'éléments en main pour pouvoir trancher.

Donc M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité n'est pas encore en mesure de dire comment cela va être mis en place, par exemple pour les personnes incontinentes, ce qui est l'objet principal de cette interpellation, mais la Municipalité est en mesure de dire que le Conseil aura les moyens de savoir pourquoi elle a pris telle ou telle décision et de l'amender le moment venu.

Il espère ainsi avoir répondu à Monsieur l'interpellateur.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président lève la séance 21 h 50.



Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 13 mars 2013 à 20 h 00, en le Montreux Music & Convention Centre 2m2c.

Présence: 83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brûcher, Susanne Cornaz, Amiira Neff, MM. Stéphane Barbey, Alain Borlat, Kevin Grau, Daniel Manzini, Gilles Marco, Franco Meichtry, Matthias Och, Bernard Schmid, Jean-Pierre Schmid, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Olivier Mark, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2013

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE M. J.-F. GAILLOUD (PLR), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 19 h 30 ce jour et ont proclamé élu conseiller communal, en remplacement de M. Jean-François Gailloud (PLR), M. Gian Franco La Rosa (PLR), vient-ensuite de la liste du PLR. Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 66 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

M. Gian Franco La Rosa est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président déclare qu'il n'y a pas de communication du bureau à proprement parler. Cependant, la Commission communication et organisation du Conseil communal (CCO) a une information.

M. le Président Olivier Blanc donne donc la parole à M. Christophe Privet, président de la CCO.

M. Christophe Privet a le plaisir de dire, que suite à l'acceptation par le Conseil du budget CCO pour 2013, la version 2013/1 du site a été mise en ligne il y a quelques jours, avec une partie des fonctions et des corrections qui avaient été demandées.

M. Yves Depallens va faire parvenir prochainement à toutes et tous un e-mail avec les explications des modifications et des nouveautés qui ont été apportées.

M. Privet voulait également attirer l'attention sur le fait que certains ont reçu aujourd'hui des convocations et qu'il faut être attentif à une chose, puisque, à la demande de certains des membres, l'autorisation de parage a été avancée d'une demi-heure, car certaines personnes arrivent un peu en avance lors des commissions.

Donc il faut bien regarder l'heure, le lieu et la date de la commission qui sont indiqués dans l'e-mail et ne pas se référer à l'heure qui figure sur l'autorisation de parage, puisque cette dernière est fixée une demi-heure avant celle indiquée pour la séance. Il souhaitait apporter cette précision afin d'éviter des malentendus sur les horaires lors des prochaines commissions.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président n'a reçu aucune correspondance.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites de la Municipalité:

- une communication relative à la ferme «Gambetta» (Rochat) à la rue du Port à Clarens;
- une communication sur l'organisation d'ateliers participatifs relatifs au projet de réaménagement des Jardins de La Rouvenaz.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Cinq interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président, mais il n'y a pas eu de dépôt de motion ou de postulat.

Les interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1 relatif à la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet «2m2c, quel avenir?» (rapp.: M. Stéphane Barbey).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le rapporteur est excusé. Il sera remplacé par Mme Bibiana Streicher.

La discussion est ouverte.

M. Grégoire Furrer donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues,

Comme on l'a déjà dit, le rapport ne reflète pas vraiment les discussions qui ont eu lieu en commission et c'est regrettable. Je souhaite par conséquent rappeler, pour qu'une trace soit gardée dans notre procès-verbal, les grandes lignes que j'ai exposées en commission.

Evidemment, je me réjouis de ce postulat mais je sais que notre exécutif ne l'a pas attendu pour réfléchir à l'avenir du 2m2c. Car nous sommes certainement à l'aube de choix cruciaux qui vont influencer la vision et l'avenir de notre ville, comme elle en a déjà connu dans sa courte existence, à chaque génération ou presque.

En 1990, je démarrais à peine mon festival et déjà se posait la question de l'extension du Centre des congrès. Un débat passionnant, la création d'une association de soutien, «salle de concerts, on est pour», un travail de militants pour informer la population et au final un vote positif avec la naissance de notre magnifique salle de l'Auditorium Stravinski.

Le déménagement dans la foulée du Montreux Jazz, puis 10 ans plus tard du Comedy Festival et enfin l'arrivée au fil des décennies de manifestations, dont le Sommet de la Francophonie en 2010. Aurions-nous eu ces événements chez nous si nous n'avions pas pris la décision d'investir il y a 25 ans? Certainement pas. Alors bien sûr on ne vote pas sur un préavis 2m2c ce soir, juste sur un postulat qui demande que l'on s'interroge sur son avenir. Mais on sait déjà que des investissements lourds seront nécessaires – on parle de 25 millions – et on sait aussi que le monde a changé.

La concurrence s'est exacerbée, avec Beaulieu et bientôt l'EPFL. Notre destination – ce n'était pas le

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34
Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



Retour d'hôpital, problème de santé.....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr. 17.50

VOTRE BIEN-ÊTRE,
EN TOUTE SÉCURITÉ.

cas en 1990 – peinera de plus en plus à attirer des grands congrès qui préfèrent d'un coup d'avion, low cost ou pas, s'envoler pour Barcelone ou Marrakech. En 20 ans, des congrès sont partis, le TTW, la Rose d'Or ou le Symposium TV, qui avait pourtant justifié la dernière grande extension du Centre des congrès, mais d'autres événements se sont renforcés ou développés.

Ils ont tous comme point commun de se situer, plus ou moins, dans ce qu'on peut appeler aujourd'hui l'industrie culturelle. Un fort positionnement culturel mais avec une dimension de rayonnement et d'attrait touristique en plus. Au moment où on s'interroge sur l'avenir du 2m2c, il est important de se souvenir de cela.

Montreux possède un atout unique, que personne à la concurrence ne peut nous prendre: nos événements culturels.

Montreux, plus que jamais, reste un pôle culturel de premier plan, reconnu mondialement, ce qui est unique pour une ville de cette taille. Pour ma part, je rêve que la Municipalité vienne avec une réponse qui fasse du 2m2c un pôle culturel événementiel majeur, qui intègre non seulement les festivals mais développe aussi de nouveaux projets, qui soit un lieu annuel de vie, avec – pourquoi pas – un restaurant permanent, un Montreux Festival Café qui programme à l'année du jazz, de l'humour et pourquoi pas accueille des programmes gérés par le NED.

Et ce lieu, bien sûr, pourrait accueillir des petits congrès, des séminaires, des forums, des expositions comme Polymanga qui fait tout à fait partie du monde de l'industrie culturelle ou des assemblées générales pour rentabiliser au mieux l'année. Et comme on est au stade de la réflexion, j'aimerais qu'on ne se coupe pas les ailes d'emblée!

Oui, la culture coûte de l'argent mais elle en rapporte aussi et je suis certain qu'en répartissant différemment les efforts, en simplifiant les structures entre le 2m2c et la saison culturelle par exemple et en maximisant les synergies avec les acteurs locaux, dans une logique de partenariat privé-public, on peut mettre en place les conditions-cadres pour que la structure fonctionne et favorise le développement de projets. Je suis certain que c'est vraiment possible.

Après la période du tourisme individuel d'avant guerre, celle du tourisme économique d'après guerre, place au tourisme culturel du 21^e siècle.

Montreux, ville de culture, on est pour!
En tout cas, JE suis pour! Et c'est là, je pense, que se situe l'avenir du 2m2c! Je vous remercie.»

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste acceptera le postulat à l'unanimité. Une réflexion sur l'avenir d'une institution, dans laquelle nous investissons des sommes importantes, est toujours nécessaire.

Pour la clarté de la discussion à venir ou peut-être de ce qui a déjà été dit, je vais dans le même sens que mon préopinant, en précisant que le rapport du président, effectivement, n'a pas été approuvé par les autres membres de la commission. Je me permets donc d'ajouter, en faveur du postulat, un argument évoqué en commission.

La ville de Montreux a été pionnière dans le tourisme de congrès. Mais depuis lors, nous sommes, dans le canton, confrontés à la concurrence de Beaulieu et de l'EPFL. Nous étions les premiers et les seuls. Désormais il va falloir faire preuve d'ouverture, de souplesse et de capacité d'adaptation pour tirer notre épingle du jeu.

Faire le point sur la situation et les perspectives qui se présentent à nous s'avère donc d'autant plus nécessaire.»

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si je m'exprime à présent, ce n'est pas uniquement au nom de mon groupe, mais en tant que membre de ce Conseil.

Je n'interviendrais pas aujourd'hui sur le contenu du rapport, n'ayant pas été présente en commission, mais sur la forme de ce rapport. Je dois dire qu'à la lecture de celui-ci, je n'y ai pas compris grand chose. Qui dit quoi, que fait ce paragraphe ici ou là, bref après sa lecture, j'avais une impression floue et désordonnée alors que le sujet était d'importance. En posant quelques questions lors de notre séance de préparation, je me suis rendue compte que je n'étais pas la seule et que les membres de mon groupe se trouvaient dans la même situation que moi.

Je voudrais relever, sans donner de leçons à personne, que les rapports de notre Conseil communal, comme ceux d'autres conseils communaux, sont rendus publics. Certains objets n'intéressent que peu de citoyens alors que d'autres au contraire, stratégiques pour notre région, sont suivis avec intérêt. D'autant qu'aujourd'hui, alors que par le passé il n'était pas toujours facile d'accéder rapidement aux objets traités, le site que nous avons développé permet à tout un chacun, à chaque citoyen, d'accéder quasiment en temps réel à toutes les informations publiques, et cela en quelques clics de souris.

Il me semble donc important que nos rapports reflètent, tant dans la forme que dans le contenu, l'importance que nous donnons à chaque objet. L'objet dont je parle ici est une pièce maîtresse pour l'avenir de notre ville et de notre région et va demander, ces prochaines années, des investissements considérables. On ne parle pas de quelques clopinettes mais de plusieurs millions!

Par conséquent, c'est l'image même de notre Conseil que nous mettons en avant dans nos rapports et c'est à ce titre que j'ai désiré prendre aujourd'hui la parole. Cet objet est stratégique et je pense que nous devons porter à ce genre d'objet encore plus d'attention, à sa forme et à son contenu, celui-ci dépassant alors les intérêts de notre seule commune. Je vous remercie.»

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, nous avons entendu les reproches qui ont été faits sur le rapport qui a été rédigé par un de nos collègues et nous tenons à vous faire part de nos regrets pour les lacunes de ce rapport ainsi que pour les lacunes qui ont également eu lieu lors de la transmission de la communication, ceci au nom de notre commissaire, excusé ce soir. Nous prenons acte de vos remarques et nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

Quant au contenu, le groupe des Verts acceptera la prise en considération de ce postulat. Il faut comprendre cette position comme une acceptation de l'idée d'une réflexion générale.

En effet, tout le monde s'accorde à dire qu'il manque une vision à long terme de l'exploitation du 2m2c, qu'il manque des démarches "long-termistes" plutôt que des réactions au coup par coup. En revanche, nous ne souscrivons pas forcément aux pistes exposées dans le postulat. Ainsi en est-il par exemple de l'idée d'une fondation, déjà tentée par le passé. Le résultat qui s'en est suivi a été plutôt catastrophique et a eu pour conséquence la transformation en société anonyme, telle que nous la connaissons actuellement.

Ce postulat a donc avant tout le mérite de poser les bonnes questions en tant que postulat. C'est le premier point.

Le second point, la Municipalité a fait part en commission de son souhait de donner un mandat pour une étude sur les lignes directrices futures de l'exploitation et de la gestion du 2m2c, ce qui est à

notre sens une démarche salubre que nous soutenons. Et dans ce sens, le résultat de cette étude fera un parfait complément à la réponse au pré-sent postulat. Merci.»

La discussion continue.

M. Christophe Privet tient, en premier lieu, à remercier le représentant du groupe des Verts, pour ses quelques mots au sujet du rapport. Il est vrai que M. Privet ne cache pas, en tant que postulant, qu'il était un petit peu fâché, ce qui était d'ailleurs, il le croit, partagé par ses collègues, du fait que le sujet est quand même passablement important.

Pour répondre à M. Furrer, M. Privet ne doute pas que la Municipalité avait réfléchi au futur du 2m2c, mais le rôle d'un Conseiller est parfois d'aiguillonner cette dernière, ce qu'il n'a pas manqué de faire lors du dépôt de son postulat. Il tenait à préciser à ses collègues que c'était un de ses objectifs.

En ce qui concerne son postulat, pour M. Privet ce qui est important, en dehors du rapport, c'est d'obtenir des réponses pour les cinq points qu'il avait soulignés dans le postulat. M. Furrer a parfaitement résumé l'état d'esprit de la commission, et M. Privet remercie tous ses collègues commissaires. Il a trouvé extrêmement intéressant de voir que ce postulat, en finalité, était un peu le postulat de tout le monde, parce qu'il y a eu des tas d'idées échangées, des points intéressants discutés et qu'il n'y a pas eu de points de discorde. Il croit qu'aller dans le sens de ce qui a été proposé est une bonne chose.

Il ne tient pas à en rajouter. Il croit que tout le monde a bien résumé la situation. Il est intéressant maintenant d'aller de l'avant et de faire cette étude telle que demandée, pour pouvoir passer aux étapes suivantes, qui seront les investissements, qui comme M. Furrer l'a rappelé, vont se monter au minimum entre 25 et 30 millions.

M. Privet croit qu'il est véritablement important d'avoir les réponses aux questions posées par le postulat et par les commissaires pour pouvoir sereinement travailler, par la suite, sur le préavis que la Municipalité proposera.

Donc, bien entendu, il invite ses collègues à accepter, si possible à une très large majorité, ce postulat.

La discussion continue.

Mme la Municipale Edith Willi déclare qu'elle ne va pas aller contre les avis qui ont été exprimés pour l'instant, mais dire également que la Municipalité soutient ce postulat, comme elle a pu l'exprimer lors de la commission. Toutefois, il y a quelques corrections ou compléments qu'elle souhaiterait ajouter au rapport de M. Stéphane Barbey.

Tout d'abord, l'importante étude sur les retombées économiques et les perspectives de développement sera financée non seulement par le 2m2c et la commune, mais également par le canton au travers de la LADE, ainsi que par Montreux-Vevey Tourisme.

Au sujet de l'étude sur les retombées régionales, qui a été faite en 2003, et qui figure dans le rapport, elle aimerait dire que cette étude concernait le jazz et les retombées du jazz, et non celles du 2m2c.

Ensuite, la subvention annuelle qui est versée au 2m2c, à travers le compte No 161.36.53 est de 1 million et non pas de 4 à 5 millions comme il le dit le rapport.

Concernant cette étude commandée, elle permettra non seulement de dresser le bilan des retombées économiques qui ont été faites jusqu'à maintenant, mais également de dessiner les perspectives et les différents scénarios qui seront utiles à toute la région, à travers cet outil important qu'est le 2m2c.

Parmi toutes les pistes imaginables, il est vrai que l'on voit que le développement culturel est une des possibilités. Il va de soi qu'un Montreux Jazz Café ainsi qu'un espace dédié au jazz ou à la musique seront bien évidemment étudiés.

Ouverture:
Lu-ve 8h-12h
13h30-18h30
sa 9h-16h
non-stop

AMSTEIN

BOISSONS SHOPPING

Prix bas permanents

+ 2'500 BOISSONS OUVERT À TOUS Valable du 4 au 25 juin 2013



KOCHERSBERG, Fr. 7.00
BIÈRE BLONDE 24x25cl vol.alc. 4.2%



HEINEKEN
BIÈRE BLONDE 50cl
vol.alc. 5.0%



VOLVIC
6x150cl **Fr. 4.50**



WITTEKOP
BIÈRE BLANCHE, 33CL,
VOL. ALC. 4.5%

Fr. 1.24

+ 1 T-SHIRT OFFERT A L'ACHAT
DE 24 BOUTEILLES



Fr. 1.20

RED BULL
25CL

Fr. 1.35



COCA-COLA
6X150cl **Fr. 8.90**



SWISS VALLEY
ROSÉ DE GAMAY
75CL

Fr. 4.95

CLOS DES MOINES,
DÉZALEY,
75CL

Fr. 15.95



**CHÂTEAU
RICHELIEU**
FRONSAC
75CL

Fr. 9.90

dégustation

Samedi 22 juin 2013

Bières surprises (14h-16h)

Anglaises, belges, allemandes,... Dégustation par Yan Amstein



1973 ~ 2013

30-31 août 2013
plus d'info: www.amstein.ch

Les terrasses, lie



LA GONDOLA

Magnifique terrasse au bord du lac

Spécialité Fritto Misto

Assiette Gondola - Roastbeef

Pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter)

Sandwich chaud - Salades - Week-end à thème

Possibilité menu + bateau 1 heure à partir de 10 personnes

Chez Sabine et Annibale

Grand Rue 89, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 31 36

Bar-Buvette
Restauration

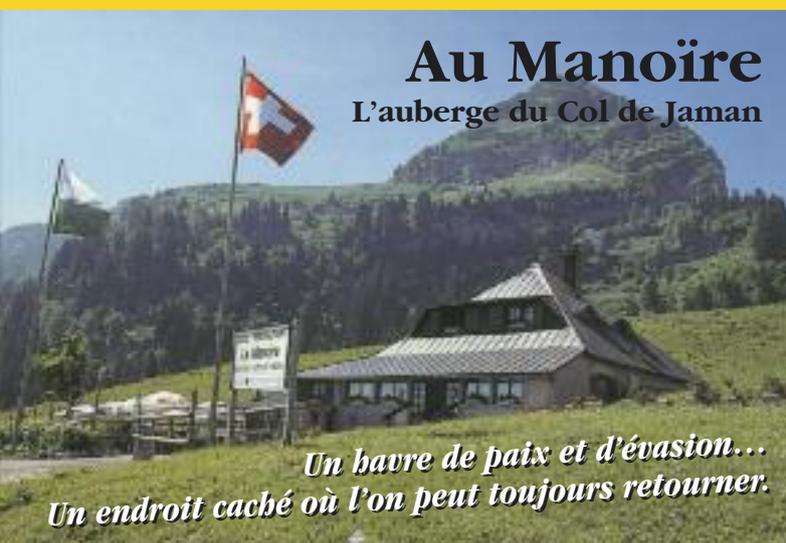
L'Horizon Bleu



Grillades-Salades - Coupes de glaces

Ouverture de 08 h 00 à 24 h 00 tous les jours en juin, juillet, août

P Camping de Villeneuve - M. Amato - Tél. 079/436 82 91



Au Manoïre

L'auberge du Col de Jaman

*Un havre de paix et d'évasion...
Un endroit caché où l'on peut toujours retourner.*

Accès: sortie d'autoroute Montreux passer par Glion, Caux, puis suivre Col de Jaman.

Autre possibilité, direction Les Avants, puis suivre Col de Jaman.

Horaires d'ouverture 2013:

Juin: fermé le lundi, le soir sur réservation.

Juillet, août et septembre: ouvert tous les jours, le soir sur réservation.

Informations et réservations:

021 964 63 30 ou manoire.jaman@gmail.com

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT

- Terrasse ombragée avec magnifique vue sur le lac
- Poissons du lac
- Assiette du jour
- Carte de saison

23, rue d'Italie - 1800 Vevey

Tél. 021 921 20 50 - www.cafeduport.ch



*Nouvelle
propriétaire!*



*Nouvelle carte - Produits frais locaux
Spécialités diverses*

Restaurant Les 4 Saisons

Avenue des Alpes 8 - 1820 Montreux

Tél.: +41 (0) 21 963 63 83



Le Palais Oriental

un monde à part...

Quai E.-Ansermet 6 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 12 71

ux de vie de l'été.



Golf-Hôtel René Cadé

Rue Bon Port 35 - CH-1820 Montreux

Tél. +41 (0) 21 966 25 25 Fax +41 (0) 21 963 03 52
golf-hotel@myontreux.ch - www.golf-hotel-montreux.ch



PROFITEZ DE L'ÉTÉ !

Une terrasse panoramique,
une carte estivale gourmande et colorée !



Cuisine de saison traditionnelle
Tél. 021 962 82 82



Av. de Chillon 63 • CH-1820 Montreux-Terriet
tél.: +41 (0)21 962 60 90 • pavois@pavois-montreux.ch
www.pavois-montreux.ch



Perches du Léman - Carte «Spécial Terrasse»
Risotto au fil des saisons
1815 Clarens / Montreux - Tél. 021 964 82 44
Fermé dimanche et lundi



Restaurant du Port



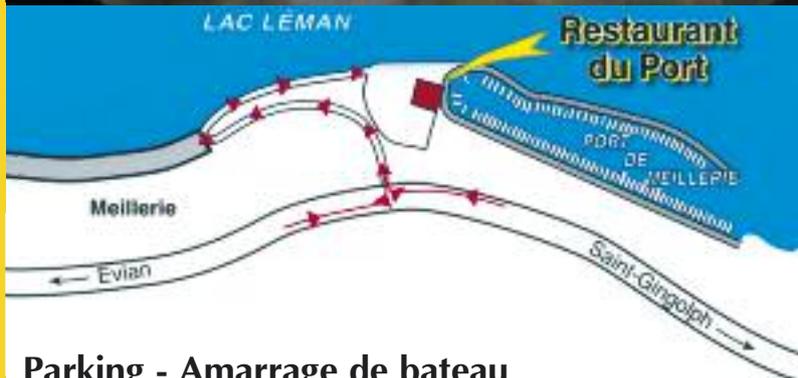
Buvette du Petit port de Veytaux

Ouvert selon le



Boissons avec et sans - Glaces
Divers snacks - Grillades - Salades

Tél. +41 79 683 40 79



Parking - Amarrage de bateau
Terrasse au bord de l'eau - Poissons du Léman
MEILLERIE - Tél. 04 50 76 14 30 / 04 50 76 11 79

Plus de 60 articles en promotion, à découvrir sur place!



BOXER
Bière blonde 10x25cl
vol.alc. 5.2%

Fr. 8.90



WARSTEINER
6 PACK, BIÈRE BLONDE
06/050cl vol.alc. 4.8%

Fr. 8.55



PRIMUS
BIÈRE BLONDE
50cl
vol.alc. 5.2%

Fr. 0.84



DESPERADOS RED
BIÈRE AROMATISÉE
33cl
vol.alc. 5.9%

Fr. 1.50



DESPERADOS
BIÈRE
AROMATISÉE
33cl
vol.alc. 5.9%

Fr. 1.65



LIEFFMANS FRUITESSE
BIÈRE AUX FRUITS ROUGES,
100% NATURELLE 25cl
vol.alc. 4.2%

Fr. 1.58

(+ consigne 0.30)



**WARSTEINER
GRAPEFRUIT**
BIÈRE AU
GRAPEFRUIT,
100% NATURELLE
33cl
vol.alc. 2.5%

Fr. 1.60

(+ consigne 0.30)



GUINNESS
BIÈRE NOIRE
65cl
vol.alc. 8.0%

Fr. 3.60



PUNK IPA
BIÈRE BLONDE
ALE
33cl
vol.alc. 5.6%

Fr. 1.93



SPITFIRE
BIÈRE AMBRÉE
33cl
vol.alc. 4.5%

Fr. 1.31



DUVEL
BIÈRE BLONDE 33cl
vol.alc. 8.5%

Fr. 2.28

(+ consigne 0.30)

+ 1 SAC «CITY BAG»
offert à l'achat de
8 bouteilles



METEOR
MINI-FÛT 5 LT
BIÈRE BLONDE,
5.0% vol.alc.

Fr. 13.20



WARSTEINER
MINI-FÛT 5 LT
BIÈRE BLONDE,
4.8% vol.alc.

Fr. 14.10



**TUCHER HELLES
HEFEWEIZEN**
MINI-FÛT 5 LT
BIÈRE DE FROMENT,
5.2% vol.alc.

Fr. 16.80



CUVÉE DES TROLL
MINI-FÛT 5 LT
BIÈRE BLONDE FORTE,
7.0% vol.acl.

Fr. 29.56



HEINEKEN
BIÈRE BLONDE
24x25cl
VOL. ALC. 5.0%

Fr. 17.00

L'étude actuellement en cours permettra à la Municipalité et au Conseil d'administration une analyse fine des différents scénarios pour l'avenir et il va de soi qu'il s'agira de réfléchir à des perspectives de développement à long terme, et d'imaginer ainsi le futur 2m2c, pour les années 2020 à 2030.

Et dans ce cadre, la Municipalité et le Conseil d'administration examineront non seulement l'architecture du bâtiment, mais aussi le fonctionnement et les relations avec la commune. Le préavis qui verra abordera donc aussi les aspects financiers liés aux différents scénarios de développement.

Pour conclure et en résumé, Mme la Municipale Edith Willi déclare que la Municipalité rejoint l'avis du postulant, M. Christophe Privet, et de la commission ad hoc. Le 2m2c est essentiel au développement de notre commune. Toutefois, tous peuvent comprendre qu'il n'est pas possible, pour l'heure, de répondre aux cinq questions de M. Privet. L'avenir du 2m2c mérite une analyse approfondie, basée sur des chiffres, mais aussi sur une volonté politique de mener une stratégie à moyen et long terme, telle qu'annoncée dans le programme de cette législature.

La Municipalité se réjouit ainsi de pouvoir partager, avec le Conseil communal, ses réflexions et avancer ainsi pour le bien de Montreux.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Bibiana Streicher, rapporteure suppléante de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Au vote c'est par 10 voix contre 0, soit à l'unanimité, que la Commission vous demande d'accepter la prise en considération du postulat de M. Christophe Privet «2m2c, quel avenir?» et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la prise en considération du postulat de M. Christophe Privet «2m2c, quel avenir?».

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les

frais liés aux travaux urgents de reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux (01/2013)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Montreux Libre: M. Tal Luder

Membres: MM. Christian Bécherraz, Bruno Femia, Christian Gaignat, Mario Gori, Yanick Hess, Cyril Pabst, Heinz Schoeneich, Pierre-André Spahn, Eric Walther.

8.2 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 10'900'000.- au maximum pour la construction d'une Maison de Quartier à Clarens avec extensions scolaires (02/2013)

La discussion préalable est ouverte.

M. Yann Krebs donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je déclare mes intérêts, je suis président de l'Association des intérêts de Clarens.

La population de Clarens attend impatiemment sa Maison de Quartier. Preuve en est la très forte affluence lors de la séance de présentation du projet le 26 novembre dernier.

Cet ouvrage permettra de répondre à de nombreux besoins exprimés par les habitants de Clarens et par les autorités scolaires. Il offrira un lieu où les gens pourront se rencontrer, échanger, participer à des activités ou même les créer! Ce sera un lieu où les associations pourront tenir leur comité et leur assemblée générale, où les particuliers pourront également organiser une fête d'anniversaire ou de mariage.

C'est un véritable shaker social! J'ai hâte de voir le cocktail qui en sortira.

Car la Maison de Quartier créera, j'en suis sûr, une nouvelle dynamique au sein de la vie associative et sociale de Clarens. Son emplacement est d'ail-

leurs idéal au milieu du village et au sein du complexe scolaire de Vinet.

Je me réjouis de siéger en commission et de pouvoir débattre du sujet avec mes collègues.

Clarens attend impatiemment sa Maison de Quartier. Merci de votre attention.»
La discussion continue.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR accueille favorablement le préavis concernant la Maison de Quartier à Clarens. Cependant il souhaite que la commission se penche sur un certain nombre de réflexions et de questions qui sont les suivantes:

Au niveau de la phase de conception:

La Municipalité a renoncé à l'organisation d'un concours d'architecture, une telle procédure se révélant disproportionnée en l'occurrence. Pour un budget d'environ Fr. 10'900'000.-, je suis surpris!

Appel d'offres – Etude de faisabilité:

La Municipalité a décidé d'attribuer un mandat à un bureau à Yverdon-les-Bains pour une étude de faisabilité.

- Pour quelle raison ce mandat a-t-il été attribué de façon unilatérale?
- Quels sont les critères qui ont conduit à attribuer le mandat à un bureau d'architecte d'Yverdon-les-Bains?
- Les honoraires pour cette étude de faisabilité font-ils partie intégrante du présent préavis?
- Lors de l'appel d'offres restreint, quels sont les critères qui déterminent les bureaux auxquels les appels d'offres sont envoyés?

Programme et affectation des locaux:

Pour permettre une flexibilité quant à l'affectation des différents locaux en cas de modification des besoins au niveau scolaire ou autres, nous suggérons que le projet garantisse une certaine flexibilité sur ce point.

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97
021 963 44 93

MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

**FIN DE CHANTIERS
NETTOYAGES
JARDINAGE**

H O P P

FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

Coût des travaux:

- Le plan financier présenté dans le préavis a-t-il été rédigé sur la base de "soumissions rentrées"?
- Si oui, celles-ci ont-elles fait l'objet d'un appel d'offres répondant aux exigences sur la loi des marchés publics?

Dans le plan financier, un certain nombre de postes représentent des montants très importants si l'on se réfère à leurs intitulés. Par exemple: installation de chantier Fr. 450'000.-. Certainement une addition de différents chiffres.

La commission devra avoir connaissance, de façon plus détaillée, des montants.

Planification des travaux:

Si l'octroi du crédit de construction est bel et bien accepté lors de notre session d'avril 2013, le chantier débutera-t-il véritablement en mai 2013?

Je remercie d'avance la commission pour les réponses à ces questions. Merci.»

La discussion continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le parti socialiste de Montreux accueille avec un grand enthousiasme la construction de la Maison de Quartier à Clarens.

Nous sommes heureux de constater que ce projet qui était prioritaire pour la Municipalité précédente l'est aussi pour l'actuelle.

Les Clarenoises et les Clarenois se sont beaucoup investis et cette maison est le fruit d'une longue réflexion menée à travers les ateliers participatifs issus de la démarche Clarenssemble. C'est en quelque sorte leur bébé!

Leurs attentes par rapport à ce lieu de vie communautaire sont énormes!

De ce fait, donnons-nous les moyens pour réaliser cette maison et que le bébé, porté à bout de bras par la volonté populaire, puisse devenir un bel enfant!

Des enfants, parlons-en! A ce jour, au niveau de l'occupation de la Maison de Quartier, une chose est sûre: elle aura la vocation d'accueillir une cantine scolaire, des salles de classes supplémentaires et l'animation jeunesse.

Pour les autres activités que cette bâtisse va compter, la Municipalité est en pourparlers avec différentes associations et sociétés qui ont manifesté leur volonté de s'y installer et surtout de la faire vivre.

Nous souhaitons que l'offre puisse être la plus vaste possible et qu'elle touche à toutes les tranches d'âge de la population, à toutes les cultures, bref qu'elle réponde aux besoins des Clarenoises et des Clarenois.»

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts se réjouit de l'attention que la Municipalité porte actuellement à Clarens, notamment depuis Clarenssemble, et des investissements projetés.

Cette Maison de Quartier, tant attendue comme l'ont dit mes préopinants, se voit maintenant quasiment concrétisée, ce qui constituera indéniablement un plus pour les habitants de Clarens et pour toutes les activités sociales qui pourront s'y dérouler.

Ce projet à Fr. 11'000'000.- a un inconvénient, celui d'être coûteux, mais le prix est certainement à la hauteur des ambitions du projet: Maison de Quartier, accueil parascolaire, centre de loisirs, salles de classe et restaurant.

Il s'agira donc d'un bâtiment emblématique fort pour Clarens qui mérite d'être soigné. A ce titre, nous saluons la démarche consistant à se soumettre à la norme Minergie-Eco, très exigeante.

Toutefois, une fois ce préavis avalisé, il faudra naturellement remplir ce bâtiment par diverses activités, dont certaines auront assurément un coût. On a notamment un guichet d'information, en plus des APEMS. Il serait bon que la Municipalité nous développe ces aspects. Merci.»

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn déclare que, comme tout le monde, il trouve cette Maison de Quartier géniale et indispensable, mais il a un peu de peine à adhérer au projet tel que présenté.

Pour lui, une Maison de Quartier, c'est un truc génial, c'est nouveau, on ne connaît pas, et on n'a aucune expérience dans la construction d'une telle maison. Il aurait franchement apprécié qu'il y ait un concours sur le but de cette maison et sur son architecture, concours qui aurait pu proposer des idées que l'architecte qui a fait les plans n'aurait pas forcément eues. Il pense que cela n'aurait pu être que bénéfique.

De plus, M. Pierre-André Spahn trouve un peu excessif, selon les plans que l'on a, les 7 salles prévues pour les réunions des associations de la région. Aujourd'hui, avec les modularités qui existent, on aurait pu faire sur un étage un panel de salles s'adaptant à la fonctionnalité et aux besoins de chacun, ce qui aurait peut-être permis de faire une ou deux classes supplémentaires, qui dans un avenir pas très lointain, il en est convaincu, seront nécessaires dans la commune.

M. Spahn espère donc que la commission pourra un peu parler de cela. Il est pour cette Maison de Quartier, mais comme elle est prévue ici, il a quand même un petit peu de peine à y adhérer. Bien sûr, il faut aller de l'avant, mais il espère que la commission pourra un peu traiter ces points et avoir des informations à ce sujet.

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli tient à dire quelques mots simplement pour remercier, au nom de la Municipalité, le Conseil communal pour l'accueil qu'il fait ce soir, en tout cas sur le principe, à ce préavis. D'aucuns l'ont dit: c'est un préavis qui est important, mais surtout important pour la vie de Clarens et cet accueil, ce soir, réjouit la Municipalité.

On aura naturellement l'occasion, dans le cadre des travaux de la commission, d'aborder l'ensemble des questions qui se sont posées ce soir. M. Alain Feissli croit qu'il s'agira pour les commissaires effectivement d'être curieux et pointus, de solliciter la Municipalité, mais simplement à ce stade, d'une manière préliminaire, il tient à dire que cet objet n'est pas arrivé sur la table et dans les mains des Conseillères et Conseillers sans un concours. Un concours a eu lieu, il a eu un lauréat, mais on aura naturellement toute latitude d'expliquer les différents stades de la procédure dans le cadre des travaux de la commission.

Il tient également à rappeler que le site de Clarens est un site relativement difficile au sens de l'affectation du sol. Ce soir, la Municipalité est très heu-

reuse de pouvoir dire que, malgré ce site difficile et un pari qui n'était pas gagné d'avance, ce préavis a pu être déposé.

M. le Municipal Alain Feissli remercie encore une fois pour l'accueil préliminaire qui est fait à ce préavis et la Municipalité se réjouit de travailler avec la commission.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Socialiste: Mme Sabine Leyvraz

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. René Chevalley, Bassam Degerab, Bruno Femia, Kevin Grau, Anthony Huys, Yann Krebs, Jean-Baptiste Piemontesi, Alexandre Staeger.

9. RAPPORTS DE LA MUNICIPALITÉ**9.1 relatif à la réponse à la motion (ancienne) du 7 octobre 2009 de Madame Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes (03/2013)**

M. le Président relève que, comme indiqué dans l'ordre du jour, les points 9.1 et 9.2 seront traités par la même commission, vu la similitude des objets.

Il ouvre la discussion préalable, en précisant que, si formellement la réponse à la motion de Mme Gote et la réponse au postulat de M. RoCHAT font l'objet de rapports distincts, personne ne tiendra rigueur, à ce stade, aux conseillers qui le souhaiteraient d'aborder les deux objets dans leurs interventions.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité, je pensais ma motion oubliée, me voilà rassurée, il n'en est rien!

Certes, la réponse me paraît de prime abord satisfaisante, même si sur les points concernant la coordination interservices et les cloisonnements entre les différents dicastères de l'administration, les problèmes ne sont pas encore complètement résolus, à mon humble avis, mais j'y reviendrai en commission.

Toutefois, je me permets d'émettre un sérieux bémol à la démarche municipale: c'est bien entendu le délai de réponse, Mesdames et Messieurs les Municipaux! Répondre, sur un sujet aussi important, presque 4 ans après me donne le sentiment que vous n'avez pas pris au sérieux les conclusions du rapport de la Cour des comptes. Si des réels changements ont été entrepris, allant dans le sens des recommandations de la Cour des comptes, pourquoi ne pas les avoir communiqués tout de suite, pourquoi avoir attendu si longtemps?

Je déplore vivement ce manque de communication, sur un dossier aussi sensible, qui a ébranlé notre commune et la confiance des citoyens dans leurs autorités. Je souhaite qu'à l'avenir, sur de tels sujets d'importance, la Municipalité raccourcisse les délais de réponse et communique au plus vite. Je vous remercie.»

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il s'agit de questions plutôt formelles, par rapport au titre du rapport No 03/2013, qui fait référence à la motion «ancienne» de Mme Irina Gote. Sauf erreur de la part de M. Staeger, le terme «ancien» se rapporte à l'ancienne formule de motion qui n'existe plus depuis en tout cas 2006. Or, il est écrit qu'elle a été prise en considération en 2009, ce qui correspond effectivement à l'époque de l'affaire Doriot. Donc il se demande s'il n'y a pas une petite erreur dans le titre



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

à ce niveau-là, parce qu'effectivement une motion «ancienne» correspond plus ou moins à l'actuel postulat auquel on répond, en principe, par un rapport.

En regardant les archives, on remarque que c'est une motion que l'on a prise en considération. M. Staeger trouve donc bizarre l'adjonction de ce terme «ancienne».

Et, en ce qui concerne le rapport No 04/2013, puisque l'on peut en parler aussi, il voit qu'il a été pris en considération le 10 septembre 2000 selon le titre, alors qu'en réalité c'est en 2008, on le voit à l'intérieur du corps du texte. C'est juste une petite erreur.

M. le Président Olivier Blanc note que l'ordre du jour, lui, est juste.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence PLR: M. Jean-Baptiste Piemontesi

Membres: Mmes Irina Gote, Susanne Lauber-Fürst, Bibiana Streicher, MM. Florian Despond, Oliver Gfeller, Angelo Giuliano, Marcel Jost, Jean-Jacques Kiala, Yves-Laurent Kundert.

9.2 relatif à la réponse au postulat du 10 septembre 2008 de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale (04/2013)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Comme déjà annoncé la composition de la commission est la même que pour le point 9.1.

10. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS ET PROPOSITIONS SUIVANTES:

10.1 Postulat de M. Aurelio Mastropaolo «Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux»

M. Aurelio Mastropaolo donne lecture du développement de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Automobilistes, AUTOMOBILISTES, CYCLISTES, cyclistes (eh oui, à en croire facebook, il y en a en tout cas un de ce côté-ci de notre parlement).

Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'une nouvelle lubie verte afin de compliquer le trafic en commune de Montreux, la signalétique à chaque extrémité de la ville s'en charge parfaitement bien à voir les files de voitures en fin de journée ou le week-end.

Par ce postulat, les Verts souhaitent remettre sur l'établi la question de l'urbanisme d'une ville qui accueille en son sein, par sa taille, un grand nombre de piétons et plusieurs quartiers d'habitation.

Ce postulat a pour but la réalisation d'expériences de créations de zones 20, appelées zones de rencontre, dans des quartiers de nature résidentielle et pas (ou pas encore) de notre commune de Montreux. Entendons-nous bien: une zone 20 est un espace (donc une rue) dans lequel la vitesse est limitée à 20 km/h (même pour les vélos), n'en déplaise à M. Jost, et où les piétons ont la priorité. C'est donc une sécurité supplémentaire pour les piétons que nous sommes tous. Mais aussi un moyen, notamment pour les enfants, de se réapproprier ces espaces publics.

Pour référence, consultez le site web <http://www.zonederencontre.ch/>, il offre trois pages de communes ayant adopté les zones 20. Ni Montreux ni Vevey n'y figurent.

Mais pourquoi diable ne pas se contenter des zones 30 déjà existantes en raison du potentiel supplémentaire de *qualité de vie* dans les quartiers résidentiels?

Les piétons se réapproprient l'espace public. (Et le taux d'infarctus diminue grâce à l'exercice physique ainsi promu, mais là je prêche pour ma paroisse.)

Pour les plus conservateurs d'entre nous, on ne fait que rétablir ce qui existait auparavant: les villages étaient, de facto, des zones de rencontre. Les automobilistes y circulaient très prudemment. Par ce postulat, les Verts demandent une étude du cadre juridique dans lequel peuvent s'implanter des zones 20 et l'instauration de zones 20 tests, afin de pouvoir en évaluer concrètement l'impact. Des villages comme Chailly ou Tavel se profilent parfaitement, selon nous, pour une étude d'essai.

Ainsi je vous demande, Monsieur le Président du Conseil, de transmettre ce postulat à une commission pour étude et rapport. Avec mes remerciements.»

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

M. le Président ouvre cependant la discussion. La parole n'est pas demandée.

10.2 Motion de M. Bassam Degerab relative à une demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la commune selon les principes de l'Islam.

M. Bassam Degerab donne lecture du développement de sa motion:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs des Municipaux, Monsieur le Syndic, chers collègues,

Je déclare d'abord mes intérêts, je suis membre et porte-parole de l'association RAMIS "Rassemblement Musulman pour l'Intégration en Suisse".

Avec son tissu multiculturel, Montreux accueille plusieurs centaines de citoyens musulmans, dont nombreux sont des jeunes. Beaucoup d'entre eux sont nés dans notre pays et sont Suisses de naissance ou par naturalisation.

La question de mettre en place des dispositions adéquates pour permettre aux membres de cette communauté d'être inhumés selon les principes de l'Islam a toujours été perçue d'un point de vue religieux. Cette approche a régulièrement contribué à classer ce dossier dans les tiroirs des administrations respectives qui se sont penchées dessus à cause de la diversité des origines de la communauté musulmane et des interlocuteurs qui les représentent.

Certes, pour les musulmans et pour d'autres, les critères d'inhumation sont définis par la religion, cependant, je vous invite à considérer cette question d'un point de vue citoyen et à l'examiner sous l'angle de l'intégration.

En effet, comment peut-on attendre d'un jeune citoyen musulman suisse qu'il ait un sentiment d'appartenance profond à notre pays, si l'on ne permet pas à ses parents ou à ses grands-parents qui ont habité et travaillé plus d'une dizaine d'années en Suisse d'avoir, lors de leur décès, une sépulture conforme aux règles de

leur religion, et que, partant, on contraint leurs descendants à les rapatrier dans leur pays d'origine pour être inhumés?

Que penser même, parmi nos soldats qui pourraient sacrifier leur vie pour la défense du pays, il se trouve des jeunes musulmans de notre commune. Ne doit-on pas leur permettre d'être inhumés dans le respect des règles de leur religion?

Selon le rapport de gestion communal pour l'année 2011, il y a eu 26 inhumations de corps et 45 inhumations de cendres dans le cimetière communal, ainsi que 6 cercueils soudés devant partir à l'étranger, dont 2 cercueils de musulmans, soit 2,6 % du nombre total des personnes décédées sur notre commune, qui avoisinent les 3 % de la population musulmane de notre pays.

Les critères minimaux d'une sépulture conforme à l'Islam ne sont pas difficiles à mettre en place. Un espace propre dans le cadre du cimetière communal permettant l'alignement des tombes orientées Sud - Sud Est en direction de la Mecque est requis. Une révision de la durée d'une concession publique définie par le règlement actuel pour garantir la disparition totale ou presque des restes des corps est peut-être aussi à considérer avant la désaffectation des tombes.

Affecter et aménager un tel espace dans le cimetière communal de Montreux constitue avant tout un renforcement pour l'intégration de la communauté musulmane issue de l'immigration.

Elle est également indispensable pour les citoyens musulmans suisses de souche, qui ne peuvent se faire inhumer dans un autre pays.

Ces mesures sont entièrement de la compétence de notre Conseil communal.

Etant donné qu'un nouveau règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres est entré en vigueur le 12 septembre 2012, Montreux doit revoir son règlement communal pour l'adapter en fonction de cette nouvelle réglementation.

NOVASTYLE SA
CUISINE & DRESSING

WWW.NOVASTYLE.CH

RUE DU THÉÂTRE 9 T. +41 21 540 49 53
CASINO DE MONTEUX F. +41 21 540 49 53
1203 MONTEUX info@novastyle.ch

Il me paraît donc normal que l'on puisse étendre la liberté de culte, dont les musulmans bénéficient dans notre pays, au respect des rites funéraires.

Je demande donc que la présente motion soit renvoyée à une commission pour étudier la mise en place d'une concession publique ayant les tombes en ligne, orientées direction Sud - Sud Est, ou l'attribution d'une concession collective répondant à ce critère, qui soit subventionnée par la commune. Merci.»

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Cette motion soulève plusieurs questions sensibles, sur lesquelles je désire me prononcer en commission. Pour l'heure, j'aimerais vous faire part de la remarque préliminaire suivante.

Nous avons la chance dans ce pays de bénéficier d'une société en grande partie laïque. Il s'agit d'un acquis précieux, qui comme vous le savez, n'a pas été obtenu, au cours de l'histoire, sans verser des larmes et du sang, mais qui permet maintenant, pour ce qui est de cette problématique des cimetières vaudois, d'enterrer sans distinction, et côte à côte, croyants de toutes religions, et libres-penseurs. Comme l'a si bien dit l'historienne française Madeleine Lassère: "Le cimetière, territoire public des morts, doit être un lieu de paix et de tolérance absolue." Notre magnifique cimetière de Clarens, qui appartient à notre patrimoine vaudois, en est un très bel exemple. C'est un lieu où reposent des citoyens de toutes croyances et origines, certains prestigieux, comme Alexandre Vinet, dont l'histoire vaudoise est redevable. Les musulmans y sont aussi les bienvenus, je le précise d'emblée, pour autant cependant qu'ils respectent nos principes de laïcité. Toute restriction appliquée à ces principes représenterait, de mon point de vue, une régression dans l'évolution de nos institutions, et non pas un progrès, comme nous en avons connu durant le siècle dernier.

Le cas échéant, d'autres solutions que celles demandées par l'auteur de la motion pourraient être trouvées, que nous discuterons certainement en détail en commission.

Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. Aurelio Mastropaolo déclare qu'il a beaucoup apprécié l'intervention de M. Michel Posternak sur les questions de laïcité. Son parrain, qui était juif, vivait à Genève, et il a fallu aller sur le territoire français pour avoir le droit de le mettre en terre. Il pense que là, il y a un problème profond d'égalité vis-à-vis des droits de l'homme, par rapport à l'appartenance religieuse.

Donc, pour sa part, il soutient fortement la laïcité comme il a pu la prôner il y a quelques semaines en ce qui concernait l'activité des jeunes et il croit que c'est aussi une occasion de démontrer que oui, parmi les morts, il y a effectivement des croix, il y a des étoiles de David et il y a des musulmans qui peuvent être enterrés selon certaines directives religieuses qui leur sont propres.

Donc, il invitera, lors de la discussion, à prendre en compte également ces aspects humanistes.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu deux réponses écrites.

Une réponse à l'interpellation de M. Gilles Marco: «Pourquoi les dépenses sociales augmen-

tent-elles alors que la majorité des frais particuliers des inscrits sociaux ne sont pas remboursés?»

M. Marco est excusé ce soir, cependant M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Une réponse à l'interpellation de M. Alexandre Staeger, « au sujet du ping-pong au Pierrier».

L'interpellateur n'a rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia déclare que son intervention se situe par rapport à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Staeger, et il en donne lecture:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Un point de la réponse de la Municipalité m'a interpellé. Il ne concerne pas directement le ping-pong, mais plus largement les activités sociales décrites qui se déroulent au Pierrier.

En effet, on apprend que "la Municipalité a notamment décidé d'interdire les grillades sur la zone verte du parc du Pierrier, mais en contrepartie de les tolérer seulement sur la grève de la plage, qui se situe elle à la sortie de la STEP". A titre personnel, cette décision ne me plaît pas du tout. Non pas en tant qu'amateur de "grillades-parties" au Pierrier, mais en tant que Conseiller communal soucieux de pouvoir assurer, au plus grand nombre, une qualité de vie la meilleure.

En effet, que l'on aime cette activité ou pas, finalement là n'est pas la question, mais force est d'admettre que cette possibilité est appréciée de nombreuses familles et groupes d'amis, qui trouvent donc là un bon moyen de se réunir et de passer des moments conviviaux au bord du lac. Qu'on se le dise, tout le monde n'a pas la possibilité de jouir de la vue sur le lac ou d'une villa avec jardin.

Donc, à mon sens, on limite là fortement les possibilités de grillades alors que la demande pour des lieux du genre, qui sont d'ailleurs relativement rares, explose. Il n'y a qu'à voir à Vidy, par exemple, ce qu'il se passe, pour se rendre compte de l'engouement pour ce genre d'endroit.

Plutôt que de restreindre, à mon avis, il serait préférable de créer d'autres lieux conviviaux du genre.

Pourquoi donc limiter une activité qui plaît tant? Il me semble que les riverains qui se plaignent des nuisances jouissent déjà d'une situation clairement privilégiée et en plus de cela, ils se situent tous à une distance raisonnable de la zone utilisée, et ils sont donc mal placés pour se plaindre de l'occupation bruyante et nauséabonde, quelques jours de beau temps par année, de ce bel emplacement. Merci.»

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther répond volontiers à la remarque de M. Florian Chiaradia. Tout d'abord, pour préciser que c'est pour des raisons qu'il va qualifier d'administratives que la Municipalité ne s'est pas encore formellement penchée sur cette proposition d'interdiction et sur les mesures qui l'accompagneraient. Néanmoins, la Municipalité a accepté que cela figure dans la réponse qui est soumise au Conseil communal. Pour préciser aussi qu'il s'agissait pour M. le Municipal Caleb Walther, chargé de rédiger cette proposition, de faire la part des choses entre les riverains et cette parcelle, qui est effectivement magnifique, privilégiée, et qui répond à une véritable attente, notamment des habitants de Clarens.

Il y a eu notamment une pétition qui a été transmise à la Municipalité. M. le Municipal Caleb Walther et M. le Syndic Laurent Wehrli ont reçu ces personnes. Tous deux leur ont rappelé qu'ils avaient de la chance d'habiter là où ils habitaient. Simplement, la Municipalité constate que l'augmentation des grillades sur cette partie crée des nuisances qui sont objectivement difficiles à supporter, même si ce n'est que quelques jours par an.

Partant de là, ils ont voulu chercher une solution, une réponse. Ils ont consulté différentes personnes,

soit Sécurité Riviera et le service de la voirie, pour chercher une meilleure solution. Celle que la Municipalité va être amenée à discuter, ce n'est pas d'interdire les grillades dans cette parcelle, ce n'est pas d'interdire de profiter de cette pelouse, mais simplement de dire aux gens que la pelouse, c'est leur salon, leur séjour, mais que la cuisine se trouve sur la partie en gravier. Il y a différents avantages de faire ainsi, notamment celui d'éloigner ainsi les grillades des habitations, car il y a quelques villas et juste derrière il y a des immeubles, et également de diminuer l'impact sur la pelouse.

Si cette pelouse se porte bien, c'est qu'elle est idéalement située, mais elle souffre quand même à cause de ces grills, notamment de ces petits grills jetables, dont l'odeur n'est pas forcément la plus agréable, et quand on y ajoute encore de l'alcool à brûler et la viande qui coule dessus, on peut comprendre malgré tout, que ce soit désagréable.

Mais la Municipalité cherche encore une mesure qui soit proportionnée aussi bien pour ceux qui veulent profiter de cette parcelle magnifique que pour les riverains, et qu'ils sont attentifs à ces deux enjeux qui parfois s'affrontent. Alors ils espèrent que cette solution sera la bonne. Les grillades ne seront pas interdites au Pierrier, elles seront simplement restreintes à une zone précise.

Juste pour information, par hasard cet après-midi, M. le Municipal Caleb Walther a discuté un moment avec le chef de service de la voirie de Prévèrenges, et pour eux et pour leur problème de place, ils ont voulu installer des grills et le préavis se chiffre à Fr. 320'000.-. On cherche donc des mesures qui diminuent l'impact sur les riverains mais qui soient proportionnées.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au développement des interpellations.

11.1 Interpellation de M. Marcel Jost: «Chantier à la route des Colondalles entre les numéros 83 et 89»

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Voilà plusieurs mois qu'il n'y a pas plus d'activité sur le chantier situé à la route des Colondalles, entre les numéros 83 et 89. Or, ce chantier a un empiètement sur la largeur du trottoir et une partie de la route, gênant ainsi le cheminement des piétons et le croisement des véhicules.

Questions:

- 1) Il y a certainement une suite à cette construction, mais dans quel délai?
- 2) Ce chantier ou son responsable est-il taxé pour l'empiètement sur le domaine public?
- 3) Y a-t-il une réglementation, communale ou autre, sur la durée, selon l'importance, d'un chantier qui empiète ainsi sur le domaine public?
- 4) Avons-nous le pouvoir de faire activer les travaux?

Merci pour votre attention et vos réponses.»

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de l'interpellateur.

A la première question: la Municipalité consciente de la relative lenteur de l'évolution du chantier a interpellé le maître de l'ouvrage, il y a environ un mois et demi, lequel a fourni un calendrier relatif aux différentes phases du chantier. Le gros œuvre devrait normalement être terminé à la fin du printemps et le second œuvre suit à un rythme normal d'avancement pour un tel chantier.

A la question deux: bien entendu, la Municipalité perçoit effectivement, comme toutes les communes, des taxes selon un tarif en vigueur, que M. Christian Neukomm pourrait donner le cas échéant. A la question trois: la durée d'un chantier sur le domaine public n'est pas limitée dans les faits. La

PHOTORAMACOLOR AG



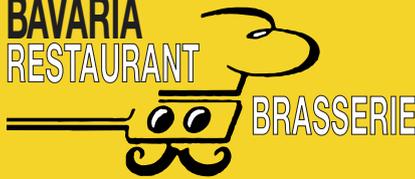
Des prises de vue aériennes par hélicoptère fantastiques et uniques.

Votre propriété, votre entreprise, votre immeuble, votre région, de la Riviera à Villeneuve.

Tableaux, grands formats, copyrights.



**Consultez notre site: www.photoramacolor.ch
Renseignements, rendez-vous:
info@photoramacolor.ch - 078 750 28 55**

BAVARIA RESTAURANT

BRASSERIE

Ses spécialités de saison
 Mets de brasserie - Cuisine soignée
 Spécialités de bières allemandes
ANDECHS en pression

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 45

A côté de la Tour d'Ivoire
 Fermeture: lundi

HOTEL de Chailly

 (Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)


 Fabio Piazza, directeur et Alexandre Dessienne, chef de cuisine, confiseur-pâtissier

Cuisine du terroir
 avec produits frais de saison

**A midi, pour nos clients pressés,
 3 assiettes à choix
 (dont 1 poisson frais)**

Excellent rapport prix-qualité
 Salles de séminaires et banquets

Membre WIR 100%

Hôtel de Chailly Sàrl
 Françoise et Fabio Piazza - 1816 Chailly-Montreux
 Tél. 021 964 21 51 - Fax 021 964 11 83
 Email hoteldechailly@bluewin.ch
www.hoteldechailly-montreux.ch

RESTAURANT PIZZERIA
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes

RIALTO


Côte de bœuf à la braise
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise
 Gambas

Fermé le lundi

Grillades au feu de bois
 Pizzas au choix à l'emporter

Chez Ricardo et Albina
 Av. Mayor-Vautier 2
 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens-Montreux
 N°tél 079 601 98 86

"il Brigantino"
 Restaurant Pizzeria
 de la Couronne


Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter
Salle pour banquet de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

Relais & Châteaux Victoria
 Glion, sur Montreux


Vous accueillez avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
 1823 GLION/MONTEUX
 Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

Le Museum RESTAURANT




AU COEUR DE LA VILLE VILLE
 VENÉZ DÉCOUVRIR NOS SPÉCIALITÉS
 AU TOUT DÉJEUNER À 12.90 CHF
 LE RESTAURANT LE MUSEUM

LE CANTIN DU MUSEUM
 501 DE LA COFFEE BE
 1820 MONTEUX

WWW.RESTAURANT-LE-MUSEUM.CH
 021 963 35 28

tralala hotel

 m o n t r e u x

Rue du Temple 2
 1820 Montreux
 Switzerland

reservation@tralalahotel.ch
 +41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
 Hôtel de charme & atmosphère musicale.”

Café-Restaurant

 du Basset


Perches du Léman
 Risotto au fil des saisons
 Chateaubriand

1815 Clarens / Montreux
 Tél. 021 964 82 44
www.restaurant-du-basset.ch

Le Touring Hôtel SPA
 le Clos des Sources


le Clos des Sources
 Bienvenue en Alsace!

SPA & Piscine & Wellness de 950m²
Forfait séjour SPA/Wellness et demi-pension de 78€ à 110€.




www.touringhotel.com

Route du Haut-Koenigsbourg - F-68590 THANNENKIRCH
 Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - reservation@leclodessources.com

Nouveau à Clarens!

Buffet de la Gare, Clarens

Milbet Faustine

Ambiance Brasserie
Viandes, poissons frais, fondue, menu du jour

avenue du collège, 5
021 964 49 13

Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 00 à 22 h 00.

buffetdelagareclarens@gmail.com

Assiette du jour:
entrée - plat - dessert, Fr.18.-

Terrasse

P Parking à proximité

Nouvelle carte!



La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeauvillé au cœur de la Route des Vins d'Alsace.

Contactez nous:

Hôtel de la Tour,
00 333.89.73.72.73
info@hotel-la-tour.com
www.hotel-la-tour.com

Hôtel le Ménestrel,
00 333.89.73.80.52
info@hotel-menestrel.com
www.hotel-menestrel.com



Boulangerie - Pâtisserie
Service traiteur

VEVEY - Av. Général-Guisan 41
LA TOUR-DE-PEILZ - Av. de la Gare, 6

Tél. 0848 000 070 - Fax 021 922 44 79
info@panino-dessert.ch
www.panino-dessert.ch

Ne manquez pas
notre
anniversaire!



1973 - 2013

30-31 août

Plus d'infos sur
www.amstein.ch

AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

+ 2'500 PRODUITS
à prix grossiste, ouvert au public

OUVERT AU PUBLIC

lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30
sa 08h00 - 12h00

ZI La Veyre - 1806 St-Légier-St-Vincent
021 928 85 04 - www.amstein.ch



Une vraie boucherie
aux produits faits maison!

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46

P Fermé le jeudi

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES

DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES

PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)

Municipalité applique un principe de proportionnalité, à savoir que la gêne occasionnée, en général, ne doit pas porter atteinte à l'intérêt public de manière trop importante, par exemple sur les cheminements piétonniers ou sur la circulation des véhicules sur les voies publiques.

A la dernière question: sur le principe, la LATC (loi sur l'aménagement du territoire), ne fixe pas de délai d'ordre pour conduire des travaux à compter de l'ouverture du chantier jusqu'à son achèvement. Selon la jurisprudence, il s'agit de conduire les travaux dans un délai normal d'avancement des travaux en relation avec l'importance du chantier.

En l'occurrence la Municipalité est et sera toujours particulièrement attentive à ce dossier et saura prendre d'autres mesures plus coercitives le cas échéant, ce qui a déjà été fait précédemment, justement en écrivant au maître de l'ouvrage, lequel a donné un échéancier qui tient les spécificités que M. le Municipal Christian Neukomm vient d'expliquer.

Il espère ainsi avoir répondu de manière suffisamment complète et globale à cette interpellation.

M. Marcel Jost remercie la Municipalité de ses réponses.

11.2 Interpellation de M. Patrick Aubort: «Chailly: axe de transit ou village agréable à vivre»

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le 19 mai 2010, je déposais le titre d'un postulat intitulé: "Chailly: axe de transit ou village agréable à vivre". Postulat que j'ai développé le 19 juin et dont la prise en compte a été acceptée par le Conseil communal le 6 octobre 2010.

Le 19 juin 2010, la Municipalité déposait un préavis pour financer l'étude d'un projet de quartier modèle sur le site des Grands Prés à Baugy, préavis accepté par le Conseil communal le 1er septembre 2010.

Le 4 mai 2011, la Municipalité déposait un préavis pour l'étude d'un parking de desserte à Chailly, préavis accepté par le Conseil communal le 18 mai 2011.

Le 5 octobre 2011, la Municipalité déposait un préavis pour l'étude de la réalisation d'un complexe sportif à la Saussaz, préavis accepté le 9 novembre 2011 par le Conseil communal.

La construction des deux ronds-points a débuté avant Noël 2012 et va durer 13 mois selon les panneaux d'information en place.

Pour rappel, le postulat que j'avais déposé en 2010 énumérait bon nombre de points qui inquiétaient particulièrement les habitants de Chailly. Afin d'intégrer et de lier dans le paysage l'ensemble de ces projets et les préoccupations de la population, il suggérait l'élaboration d'un plan d'ensemble urbanistique et paysager. Voyant l'avancement des travaux, et plus particulièrement le remblaiement des bermes centrales en tout-venant, n'ayant à ce jour pas eu de réponse concrète au postulat et toutefois désireux d'apporter certaines réponses aux habitants du lieu qui me sollicitent, j'ai contacté le service des travaux qui m'a remis les plans des travaux actuels. Mes questions sont:

- 1) Où en est la réflexion paysagère globale, et par extension celle liée aux travaux de génie civil en cours, concernant les deux ronds-points, tous les îlots et bermes centrales ainsi que les accotements, présentant un potentiel de 1500 à 2000 m² de verdure, ce qui permettrait une liaison arborée harmonieuse entre Chailly-village et Chailly Est? La Municipalité a-t-elle trouvé un concept paysager permettant de lier toutes ces entités et de rendre accueillante cette porte d'entrée de Montreux aussi bien pour nos hôtes que pour les habitants?
- 2) Comme l'objectif des ronds-points est de fluidifier le trafic, que va-t-il advenir du carrefour de Chailly? Le feu vers la poste et cet accès de la route des Châtaigniers, devenus inutiles, seront-ils supprimés? Le square sera-t-il prolongé? Y aura-t-il quelques places de parking de courte durée complémentaires pour la poste et l'hôtel de Chailly?
- 3) Où en est l'étude qui doit porter "une attention particulière à la question du cheminement des piétons entre le village de Chailly et le parking" selon l'amendement porté au préavis du parking de desserte? Au vu de l'avancement des

travaux et de l'absence d'un passage piéton sur la route de Brent à l'aval du pont de l'autoroute sur les plans que j'ai pu consulter, quelle solution la Municipalité a-t-elle retenue?

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.»

M. le Municipal Christian Neukomm répond de la manière suivante à cette interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

De manière globale, je rappelle que l'ensemble des projets mentionnés par l'interpellateur ont fait l'objet d'études de circulation dans le but justement de prendre en considération les changements engendrés par tous ces projets, de manière à améliorer la fluidité des axes principaux, préserver les zones résidentielles et villageoises et prendre en considération la mobilité douce et les cheminements piétonniers.

La politique de stationnement est actuellement revue dans le cadre du projet de construction du P+R, qui va suivre comme vous le savez, l'édification des deux giratoires.

Concernant les trois questions précises de l'interpellateur, la Municipalité y répond de la manière suivante:

- 1) En ce qui concerne la réflexion paysagère, dans le cadre des travaux en cours de construction des giratoires par l'OFROU, aucun aménagement n'est prévu par ce dernier. Quelque part, c'est de notre compétence. La Municipalité est consciente de l'importance de ces surfaces, de l'accès et de ce premier contact avec la ville et la commune de Montreux, à la sortie de l'autoroute, et a déjà demandé une étude de réaménagement paysager au centre des deux giratoires en construction ainsi que sur les autres surfaces (bermes, accotements, îlots, etc.). De plus, il a formellement été demandé à l'OFROU de mettre à disposition un point d'eau et un raccordement électrique sur les différents giratoires afin de pouvoir, par exemple, y mettre un éclairage.
- 2) Pour revenir sur la question deux, qui concerne la suite du carrefour de Chailly, les feux vont devoir, bien entendu, être adaptés. Plusieurs options sont actuellement en étude, en fonction de l'étude des réalisations et des circulations que nous avons mandatée. A ce jour, le choix définitif n'a pas encore été arrêté.
- 3) Pour ce qui concerne le stationnement que M. Patrick Aubort souhaitait aux alentours de la poste et les places de parking de courte durée, leur nombre sera probablement augmenté dans le cadre de l'adaptation générale du stationnement qui sera naturellement liée au développement du P+R.

Il faut préciser que ces mesures (carrefour de Chailly et stationnement) seront finalisées et mises en place en coordination avec la construction du P+R, dont la mise en service est planifiée en décembre 2015.

- 4) Et concernant votre dernière question, que je résumerai sous le cheminement P+R - village de Chailly, effectivement il y a un amendement qui avait été déposé dans le cadre du préavis qui demandait, "une attention particulière à la question du cheminement des piétons entre le village de Chailly et le parking". Il a naturellement été pris en compte dans l'étude des circulations du P+R. La conclusion du rapport montre qu'il est difficile, voire très difficile, de concevoir un ou des passages piétons à proximité de giratoires de sorties et d'entrées d'autoroute sans perturber de manière très sensible la fluidité du trafic sur cette axe hautement important et chargé de beaucoup de véhicules aux heures de pointe.

Ainsi, une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'itinéraire piétonnier passant par le passage inférieur existant déjà à l'aval du carrefour de Chailly.

J'espère ainsi avoir pu répondre aux différentes inquiétudes de l'interpellateur.»

www.bronnimann-gardencentre.ch



Serre aux papillons
60 espèces de papillons,
60 bonnes raisons de venir !

du 15 juillet
au 15 septembre !

Garden Centre Brönnimann
1845 NOVILLE

www.bronnimann-gardencentre.ch
Tél. 021 967 20 20 - Fax 021 967 20 25

lun-ven 8h-12h et 13h-18h
sam 8h-17h non-stop

M. Patrick Aubort remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.3 Interpellation de M. Florian Chiaradia: «Ex-menuiserie Held: un bâtiment sous-occupé?»

M. Florian Chiaradia donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commune de Montreux a racheté la parcelle comprenant l'ex-menuiserie Held en 2010, dans l'optique d'y implanter à terme un bâtiment public plurifonctionnel.

Alors que le propriétaire précédent visait à vider le bâtiment de ses occupants à brève échéance, le rachat par la commune de la parcelle a fort heureusement permis d'assurer, à moyen terme, la pérennité de leur occupation. Ainsi, afin de régulariser la situation des locataires, dont le NED fait partie, des contrats de bail courant jusqu'en mars 2016 ont alors été conclus. Durant exactement trois ans, les cinq occupants actuels peuvent donc encore profiter de leurs locaux. On s'en réjouit.

Pourtant, il se trouve que ce bâtiment n'est actuellement pas pleinement exploité. En effet, selon la politique du propriétaire précédent, les locaux libérés lors des départs naturels n'étaient pas réattribués. Si bien que depuis le départ de l'école de danse et de l'école de langue, établies alors toutes les deux à l'étage supérieur, leurs locaux respectifs sont demeurés vacants. Il en résulte qu'actuellement la quasi-totalité de ce niveau reste vide.

Idealement situé au centre-ville, le bâtiment Held offre un potentiel intéressant pour toute activité sociale, culturelle, artisanale et/ou artistique. A l'image de l'offre proposée dans les anciennes prisons de Vevey, rue du Panorama, lesquelles ont été

expressément réaménagées et mises à disposition pour ces activités, ou plus près de chez nous, l'expérience que nous avons eue et qui se déroule encore à l'ancienne poste des Planches, la demande pour des locaux de ce type est grande. D'ailleurs les occupants actuels sont régulièrement interrogés quant à ces espaces vacants et n'ont pas de réponse à ce sujet. Dans ce contexte, la sous-utilisation d'un tel espace, même pour un temps limité de trois ans, peut paraître inopportune.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

Combien de m2 sont-ils actuellement inoccupés dans ce bâtiment? Combien de pièces cela représente-t-il?

Pourquoi la Municipalité n'envisagerait-elle pas de mettre ces locaux en location au bénéfice d'associations ou d'activités artistiques, jusqu'à la date de départ des autres locataires?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.»

M. le Municipal Alain Feissli tient à évoquer, en deux mots, les baux dont bénéficient les actuels occupants du bâtiment de la rue du Marché 19. Il faut se souvenir que, effectivement, l'ancien propriétaire avait résilié l'ensemble de ces baux, puis finalement, dans le cadre de la procédure de conciliation, lorsque la commune a racheté ce bâtiment, une clause particulière a été signée par les différentes parties, dans le cadre du Tribunal des baux. Et finalement, l'une des clauses, tout à fait particulière, c'est que les différents occupants ont reçu ainsi une prolongation aux mêmes conditions de leur ancien bail, prolongation seule et unique, valable jusqu'au 31 mars 2016.

Et donc, conventionnellement également, au travers de ce jugement, les locataires en place s'engagent irrévocablement à libérer, à quitter et à

vider entièrement les lieux, de manière définitive, au plus tard le 31 mars 2016. C'est une clause que M. Alain Feissli souhaitait rappeler puisque elle lui permettra de répondre notamment à la deuxième question de l'interpellateur.

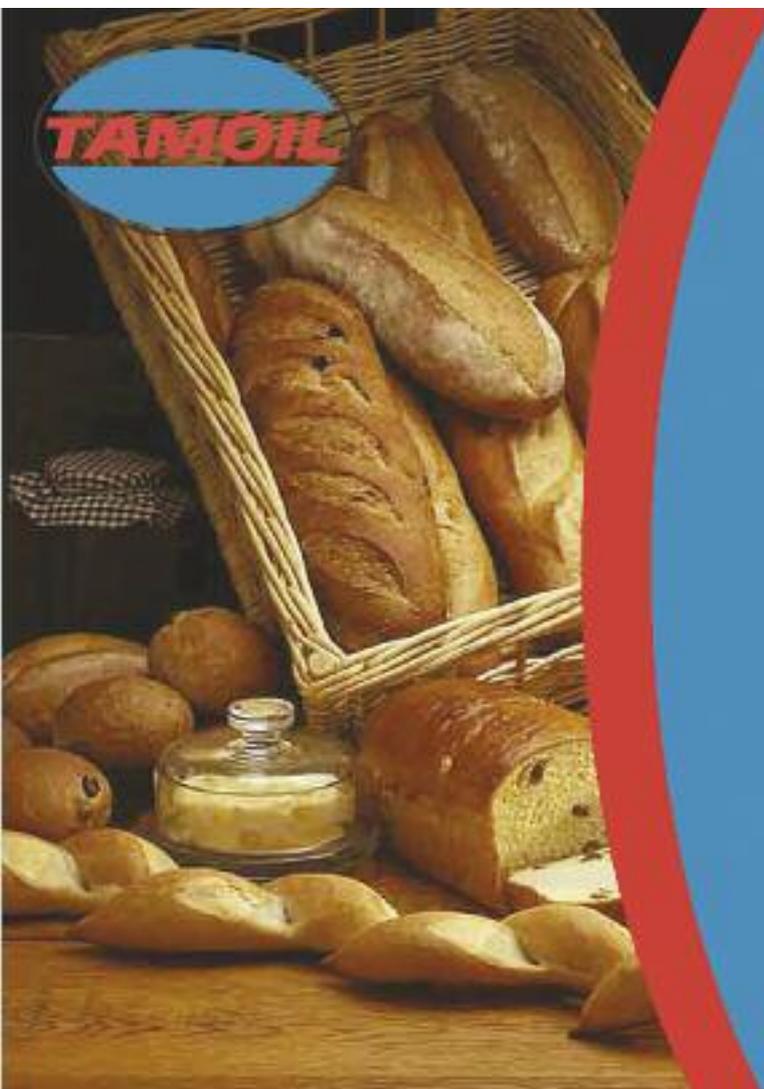
Le titre de l'interpellation: « Le bâtiment est-il sous-occupé? », et bien la réponse est non. Le bâtiment n'est pas sous-occupé, puisque aujourd'hui 3'418 m2 sont affectés aux différents locataires.

Il reste aujourd'hui, dans ce complexe, deux espaces qui ne sont pas affectés. Un premier espace de 420 m2 situé dans les combles, et s'il n'est pas affecté, c'est parce qu'il n'est pas, aujourd'hui, en conformité avec les normes de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie. Donc on ne pourrait pas, même si on le souhaitait en qualité de propriétaire, mettre à disposition ces 420 m2, puisqu'il s'agirait avant d'assainir.

M. le Municipal Alain Feissli tient à rappeler également que les deux préavis successifs que le Conseil a votés pour la mise en conformité ECA et OIBT de l'ensemble du complexe de la rue du Marché 19, excluaient expressément ces 420 m2 dans les combles, pour des raisons évidentes de coûts. Il eût été à l'époque parfaitement disproportionné de tenter une mise en conformité.

Il existe effectivement, et cela répond à la deuxième question, des locaux qui aujourd'hui sont conformes au sens des normes ECA et OIBT, mais il s'agit dans les faits de deux locaux totalisant 162 m2. Donc l'on voit que la partie occupée, soit 3'418 m2 et la partie qui pourrait être disponible de 162 m2, le ratio est assez clair, le bâtiment n'est pas sous-occupé.

Pourquoi la Municipalité n'a pas conclu un nouveau bail, avec un nouvel occupant pour ces 162 m2? C'est pour les raisons que M. Alain Feissli évoquait, d'une manière préliminaire, puisque la prolongation est seule et unique au 31 mars 2016. La conclusion d'un nouveau bail pour cet espace-



TAMOIL CLARENS

NOUVELLE GÉRANCE !

PLUS DE 30 SORTES DE SANDWICHS À LA MINUTE

SALADES À LA MINUTES

HOT-DOGS

BOULANGERIE

PRODUITS FRAIS

CHARCUTERIE

PRODUITS LAITIERS

PRODUITS RÉGIONAUX

TAMOIL CLARENS

RUE DU LAC 112

1815 CLARENS

TEL. 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE

LU-VE 06H-22H

SA-DI 07H-22H



Maçonnerie - Béton armé
Raymond Roch
 Rte de Brent 11, 1818 Chailly
 Tél. 021/964 64 78
 Natel 079/449 23 55
 Fax 021/964 60 11



Perréaz
 Paysagiste Sàrl
 Rue de l'Arzillière 12
 1822 Chermoz
 Tél. 021 981 28 02
 Natel 078 624 19 16



Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola Iamartino
 Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



KIM Organisation

Plus de 600 chefs de projets ont fait confiance à nos spécialistes et ont obtenu leur certification internationale IPMA (www.vzpm.ch – www.ipma.ch)

Vous aussi, vous voulez préparer votre avenir et obtenir une certification internationale ?

Daniel Carrel +41 79 629 22 77 daniel.carrel@kim-organisation.ch
 Philippe Umberti +41 79 443 59 60 phu@kim-organisation.ch
www.kim-organisation.ch



MITSUBISHI MOTORS

Garage de la Tour
 O. Ribordy Sàrl
 Avenue des Mousquetaires 7
 1814 La Tour-de-Peilz
 Tél. 021 944 23 62



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

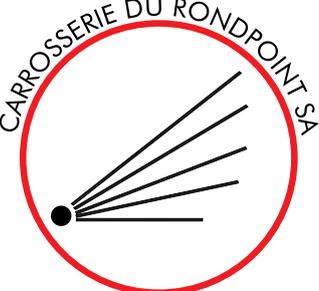
Case postale 133 - 1807 Blonay
 Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



sottas

électricité
 télécom
 domotique
 écobiologie
 solaire

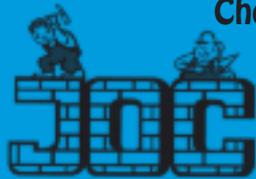
info@electricitesottas.ch
 1820 Montreux 021 965 36 63
 1895 Vernaz 024 481 11 13



Jean-Luc Emch

Z.I. 1806 St-Légier - Rio Gredon
 Tél. 021 943 40 63 - Fax 021 943 23 02
 E-mail: carrosseriedurondpoint@bluewin.ch

JOURDAN & OCELLO
 Chermoz



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.
 Natel 079 204 47 45
 Entreprise de Maçonnerie
 Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
 Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74



Vêtements
 Rideaux
 Meubles rembourrés
 Lavage de tapis d'orient
 et toutes provenances

Ph. Stäuble
 Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
 Tél. 021 964 58 95

En ville c'est facile avec mon
KYMCO Like 125 4T
 dès 2'990.- avec Top-Case



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE
 Rue de l'Eglise-Catholique 7
 1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

là ou pour ces deux petits espaces nous exposerait d'une manière très claire, à l'échéance et finalement quand on souhaiterait, le Conseil communal comme la Municipalité, réaliser un bâtiment administratif sur ce site, à une nouvelle procédure et donc au risque de retarder cette réalisation d'une manière très significative. Donc le jeu n'en vaut pas la chandelle, l'essentiel est occupé.

M. Florian Chiaradia remercie la Municipalité de ses réponses.

11.4 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz: «Quelle politique municipale pour faire respecter la volonté du Conseil de maintenir la ferme Gambetta à Clarens?»

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le 2 février 2011, notre Conseil a manifesté par la deuxième fois sa volonté de faire maintenir la ferme de Gambetta à Clarens dans le cadre du nouveau PPA "Rue Gambetta – Rue du Port".

Cette volonté peut être qualifiée de très réfléchie, puisque c'était la deuxième fois que le Conseil votait sur cette question, après avoir eu le temps de débattre, en commission et en plénum.

Suite à cette décision, on a vu de manière claire le propriétaire de la parcelle concernée par le nouveau PPA faire preuve d'une volonté délibérée de ne pas permettre la sauvegarde de la ferme. La manœuvre consistant à enlever les tuiles du toit et à laisser la charpente apparente, avec l'ensemble du bâtiment soumis aux intempéries, en est la preuve.

On apprend aujourd'hui que la Municipalité serait sur le point de céder face à ce promoteur, pour ne garder qu'un pan de mur comme témoin d'une volonté de ce Conseil pourtant clairement exprimée de maintenir cette ferme dans son entier.

Il est fait allusion à un problème lié à un cheminement piétonnier empruntant la parcelle en question. De manière surprenante, il semblerait que le propriétaire ait trouvé une faille, ou un bras de levier juridique, lui permettant de négocier le maintien de ce passage piétonnier contre la renonciation par la Municipalité de faire respecter le maintien de la ferme. C'est ainsi que s'expliquerait aujourd'hui "l'impasse" dans laquelle ce dossier se trouve.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Sur un plan strictement juridique, quelle disposition relative au chemin piétonnier permet-elle au propriétaire de provoquer ce blocage?
2. Le chemin piétonnier existant actuellement bénéficie-t-il d'un droit d'usage, ou d'une servitude?
3. Le chemin piétonnier existant actuellement peut-il être interdit à certaines personnes?
4. Le chemin piétonnier existant actuellement peut-il être supprimé par le propriétaire?
5. La Municipalité a-t-elle le droit d'imposer le maintien du chemin piétonnier en cause?
6. La Municipalité a-t-elle fait au propriétaire cette proposition de démolition partielle de la ferme en y étant contrainte juridiquement ou par volonté politique de trouver un accord à tout prix?

Je remercie la Municipalité de sa réponse, orale ou écrite.»

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'il va répondre en partie aux questions de M. Emmanuel Gétaz. Toute la partie très technique fera l'objet d'une réponse écrite.

M. Christian Neukomm rappelle quand même que, dans l'enveloppe du Conseil, il y avait une communication. Le but de la Municipalité, c'est la transparence absolue; c'est l'information au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Le principe de mettre en évidence la partie qui a toujours une valeur historique, de dire d'expert, et aussi de trouver un consensus, un compromis, un modus vivendi, avec un propriétaire qui jusqu'à présent a dit: «Je ne fais plus rien sur cette parcelle et si cela continue comme ça, vous vous débrouillerez. Je demanderais une expropriation matérielle.» On est en train de travailler sur ce dossier et d'essayer de trouver des solutions, pour que la volonté du Conseil communal soit maintenue, que le caractère villageois de cette ferme, qui est en octroi, reste et puisse perdurer, avec une certaine volonté de développer aussi un quartier d'habitation, qui pour l'instant ne voit pas le jour, alors que, comme on le sait, on vient de voter la LAT, avec une volonté aussi de densifier le centre-ville. Ce n'est pas encore une ville, mais on va y arriver avec les prochaines constructions qui pourraient avoir lieu sur cette zone. Et pour arriver à débloquer des situations, il faut parfois faire des compromis.

C'en est un, on l'annonce, on va naturellement continuer à travailler dans ce sens-là. Le cas échéant, et cela a été expliqué dans la communication, on va venir devant le Conseil avec un PPA, qui donnera tout loisir au Conseil de s'exprimer sur ces problématiques.

La problématique du cheminement piétonnier est une des composantes de la discussion, certes importante, pour laquelle la Municipalité va répondre de manière exhaustive, tant que faire se peut.

M. le Municipal Christian Neukomm a répondu partiellement à l'interpellation de M. Emmanuel Gétaz et s'excuse de ne pas avoir pu donner toutes les informations ce soir.

M. Emmanuel Gétaz remercie la Municipalité de ses réponses.

M. le Président Olivier Blanc relève que l'on a bien pris note qu'une réponse écrite suivra tout de même.

11.5 Interpellation de M. Alexandre Staeger «Sécurité Riviera est-elle victime d'hyperinflation?»

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Voilà déjà plus de six ans que l'Association de communes Sécurité Riviera a été fondée. L'un des buts poursuivis par la régionalisation de la sécurité est la réduction des coûts liés à ce domaine. Cet objectif a-t-il été atteint pour notre commune?

On entend souvent que les coûts de la police n'ont en réalité fait qu'augmenter. Une simple comparaison de la charge pour notre commune, d'une année à l'autre, tend à confirmer ces dires. On remarque en effet que la facture montreu-sienne, pour la police et les ambulances uniquement (cellules C1 à C9), se montait, selon les comptes de Sécurité Riviera:

– en 2007 à Fr. 5'054'445.88,
– en 2011 à Fr. 6'217'859.32.

Cela représente une augmentation de quelque 23 % en quatre ans. Je me permets de préciser que ce ne sont pas tout à fait les montants que vous retrouverez dans les comptes communaux (2011, compte 600.3521, Fr. 6'816'395.–) puisqu'ils sont ventilés différemment. La signalisation, dont les coûts ont diminué, n'est par exemple pas incluse dans les comptes de Sécurité Riviera (il s'agit de quelque Fr. 550'000.–).

On en vient donc à se demander si c'était une bonne affaire que d'adhérer à Sécurité Riviera ou si les coûts n'auraient de toute façon pas augmenté dans la même mesure, voire même plus.

En effet, en tant que demandeur de plus de sécurité, cela ne me dérange pas de payer plus cher, si j'obtiens en retour plus de prestations. Et la question des coûts se pose d'autant plus que la réforme policière du Canton impose plus de charges aux corps communaux et intercommunaux, en échange d'une bascule fiscale.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quel a été l'effet financier de l'entrée de notre commune dans Sécurité Riviera?
2. La Municipalité peut-elle expliquer l'augmentation des charges de la police pour notre commune depuis 2007?
3. Quelles sont les incidences financières de la réforme policière pour Sécurité Riviera?
4. Dans quel compte est reversé le produit de la bascule fiscale?
5. De quelle marge de manœuvre disposent le Comité de Direction ainsi que le Conseil intercommunal quant aux différentes charges du budget de Sécurité Riviera?
6. La Municipalité peut-elle expliquer comment la facture ainsi que les revenus montreusiens de Sécurité Riviera sont ventilés dans les comptes communaux, de façon à ce que tout un chacun puisse retrouver les montants entre les comptes communaux et intercommunaux?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.»

M. le Municipal Caleb Walther remercie tout d'abord l'interpellateur pour le dépôt de son interpellation parce qu'elle fait partiellement suite aux discussions qui ont eu lieu hier, lors d'une commission intercommunale de Sécurité Riviera, où visiblement il y avait besoin de précisions et d'éclaircissements sur le fonctionnement du budget de Sécurité Riviera et de l'impact, ainsi que de la manière dont ce budget est ventilé dans notre commune.

M. Caleb Walther s'était proposé de faire une communication et grâce à cette interpellation, on a une série de questions encore à considérer et c'est tout à fait volontiers que la Municipalité va y répondre.

Cela dit, comme c'est technique et que M. le Municipal Caleb Walther croit que tout le monde souhaite que M. le Municipal Christian Neukomm soit la personne qui a incarné les réponses aux interpellations ce soir, il propose de répondre à cette interpellation par écrit.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Christophe Privet croit effectivement que M. le Municipal Christian Neukomm est à l'honneur ce soir, puisqu'il va revenir sur un dossier qui le concerne particulièrement.

M. Privet tient d'abord à dire qu'il ne partage pas tout à fait son enthousiasme sur les termes employés tout à l'heure sur la transparence absolue.

Il en veut pour preuve qu'il avait demandé au dernier Conseil qu'il soit porté à la connaissance du Conseil le courrier envoyé à Mme Jacqueline de Quattro et que cela n'a toujours pas été fait.

Il va donc parler lui-même de la décharge des Saviez et donner quelques informations au Conseil communal sur la suite de ce dossier.

Le 7 novembre, le Conseil a soutenu la résolution au sujet de la problématique de la décharge des Saviez et encore aujourd'hui, M. Privet tient à le remercier. Le Conseil communal de Montreux a été suivi, la semaine d'après, par le Conseil communal de Vevey à l'unanimité et il tenait à faire part que, le 5 mars, le Grand Conseil s'est penché sur une résolution similaire, dont il va lire le texte, parce que c'est important:

«Résolution:

Le Grand Conseil, qui a voté un crédit en vue de l'assainissement de la décharge des Saviez, exprime sa préoccupation sur la manière dont est conduit cet assainissement.

La publication d'un rapport indépendant met en évidence les risques provoqués par la méthode d'assainissement de cette décharge. Il attend du Conseil d'Etat une grande attention sur la manière dont le crédit accordé par le parlement sera utilisé par le Canton.

Il demande que sa commission de gestion soit informée:

- 1) sur les études complémentaires entreprises,
- 2) sur la méthode d'assainissement qui sera choisie en définitive,
- 3) sur les risques, faibles ou importants pour l'environnement, qui seront induits,
- 4) sur le rôle de l'Etat, respectivement, du maître de l'ouvrage, (M. Privet tient à rappeler ici que le maître de l'ouvrage est notre commune) dans l'élaboration du projet et sa réalisation.

M. Privet fait part du vote: à une grande majorité, cette résolution a été acceptée par le Grand Conseil.

Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a confirmé donc, le 5 mars, avoir eu une réunion avec les différents experts et le groupe de gestion du Grand Conseil pour revoir ce dossier.

Aujourd'hui, M. Privet ne peut pas donner plus d'information sur ce qui s'est dit lors de ces réunions et lors de ces auditions, mais il tenait à informer le Conseil que le Grand Conseil, suite aux votes de Montreux, de Vevey et, de source sûre, prochainement de la Tour-de-Peilz, a décidé de nous soutenir dans cette démarche. Donc le Grand Conseil, à sa grande majorité, a décidé d'aller dans le même sens que nous.

M. Privet profite de l'occasion pour remercier, et ils se reconnaîtront, quelques collègues du Conseil communal de Montreux qui l'ont aidé à avoir les contacts nécessaires avec les députés qui siègent à Lausanne.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli relève que, sur ce dossier, M. Privet rappelle les débats du Grand Conseil, mais il faudra évidemment parler de tous les débats, notamment de ce que Mme Jacqueline de Quattro et d'autres personnes, notamment un député, par ailleurs Municipal de la commune de Noville, ont expliqué au Grand Conseil.

Parlons évidemment de tout, cela fait partie de la transparence et ceci est tout à fait normal puisque les séances du Grand Conseil sont publiques.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit qu'il était bon que M. Christophe Privet rappelle la teneur de la résolution votée par le Grand Conseil, qui dit très clairement le rôle de l'Etat et de ses services en la matière par rapport aux décisions qu'a pris le Canton, en matière notamment d'épandage, même si l'on ne se cache absolument pas derrière cette situation-là: on est le maître d'ouvrage, mais il s'agit, comme cela a déjà été rappelé, de la réalité de la conduite de ce dossier et le Grand Conseil, d'ailleurs par cette résolution déposée par M. Michel Renaud, a très clairement compris où étaient les enjeux et pourquoi sont cités le rôle des uns et des autres dans tous les points de la résolution que M. Privet vient de rappeler.

Par ailleurs, on se permet de rappeler la teneur de notre communication présentée au dernier Conseil communal, qui démontre que, puisque le Canton se retire de la conduite opérationnelle de ce projet, (tient comme c'est bizarre !), on a repris notre rôle complet de maître de l'ouvrage et l'on a d'ailleurs mandaté deux nouveaux experts extérieurs, afin de pouvoir justement continuer sur ce dossier. Nous devons assainir cet espace, mais avec un regard certainement neuf et permettant peut-être, espérons-le, de trouver les moins mauvaises solutions, voire les bonnes si elles existent.

La discussion continue.

M. Christophe Privet est très content d'apprendre ce soir (et il lui semblait que l'on avait voté justement une résolution qui demandait à la Municipalité de tenir le Conseil informé, et il voit que, par accident, le Conseil l'est dans les divers, alors qu'il intervient) que la Municipalité confirme bien – il s'est permis de ne pas le faire parce qu'il lui semblait que l'information n'était pas encore officielle – que la commune de Montreux était redevenue le maître d'œuvre de ce dossier au complet. Cela fait plaisir à M. Privet de l'apprendre, il est content que cette information ait été transmise au Conseil. On aura l'occasion de revenir sur ce sujet.

Quant à l'intervention du Syndic de Noville, M. Privet invite ses collègues à aller regarder son intervention sur le site internet du Grand Conseil. Il croit qu'elle ne vole pas très haut, la preuve en est, il le rappelle ici, que c'est à une très large majorité que cette résolution a été acceptée.

La discussion continue, et elle restera à un haut niveau, ajoute le président.

M. le Syndic Laurent Wehrli constate que l'ordre du jour relativement court permet de se dire que l'on peut continuer un petit moment. En l'occur-

rence, il tient à apporter une tout petite précision: il croit ne pas avoir fait d'erreur tout à l'heure, mais si c'est le cas, il prie de bien vouloir l'en excuser, ce n'est pas le Syndic de Noville qui s'est exprimé au Grand Conseil, puisqu'il n'est pas député, mais un Municipal de Noville. C'était pour la petite précision historique.

Maintenant, il est vrai que ce dossier a été conduit, aux noms des autres communes, par Montreux, qui a présidé le comité. Le Canton est en train de se retirer de sa conduite opérationnelle et de l'imposition des décisions. M. le Syndic Laurent Wehrli pourra dire dans quelques semaines si on l'a vraiment repris complètement.

C'est l'objectif de la Municipalité, et on a dans ce cadre-là nommé deux nouveaux experts pour accompagner le processus. On espère ainsi pouvoir avancer dans ce dossier, mais évidemment, avec le Canton, parce que comme il vient de le rappeler, la résolution du Grand Conseil, déposée d'ailleurs par M. Michel Renaud, dit très clairement le rôle et la responsabilité du Canton dans la conduite de cet assainissement et dans les décisions techniques, technologiques, technocratiques, qui ont conduit aux différents choix et qui devront encore y conduire.

M. le Syndic Laurent Wehrli rappelle, à ce niveau-là, simplement la participation financière du Canton dans ce dossier pour la prise en charge. Evidemment, même si on reprend le leadership, si on ose le dire ainsi, de ce groupe de travail, et bien c'est le Canton qui, in fine, décide des modalités d'assainissement dans ce cadre-là, puisque c'est eux qui notamment le financent à plus d'un titre. Il ne se souvient plus du pourcentage exacte, mais pour la commune c'est 20 %, et évidemment les autres partenaires financiers ont aussi leur mot à dire par rapport à ces différentes opérations.

Mais une chose est sûre, c'est que la Municipalité, d'ailleurs en droit fil de la résolution votée par le Conseil communal, et par la réalité du retrait du Canton d'un certain nombre de décisions, n'a pas laissé le vide s'installer, mais a repris la main à ce niveau-là et entend conduire et accompagner ce dossier, on l'espère, à bon port, avec l'aide du Canton et de ses services, puisque c'est légalement et réglementairement nécessaire, et puis surtout en trouvant, à nouveau, les meilleures solutions voire les moins mauvaises dans une telle situation d'assainissement.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président rappelle que la secrétaire apprécie beaucoup de recevoir vos textes sous forme informatique et elle vous remercie par avance d'y penser.

M. le Président souhaite à tous une bonne fin de soirée et lève la séance à 21 h 35.

Agence PostFinance Montreux

Entretien-conseil sur rendez-vous

Avenue des Alpes 70, 1820 Montreux
Téléphone 0848 888 300



PostFinance
Mieux accompagné.

Procès-verbaux des séances du 30 janvier 2013 et du 13 mars 2013.
Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.

leparasol
Centre d'accueil temporaire

Un accueil de jour personnalisé du lundi au vendredi

Avenue du casino 25
1820 Montreux
021 962 00 08
respcat@leparasol.ch

Il faut ajouter de la vie à ses années et non des années à sa vie.

GENDRES & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendres-emonet.ch

Énergie et capacité d'innover pour répondre aux défis de demain



Le GROUPE HOLDIGAZ, c'est:

- La distribution d'une énergie respectueuse de l'environnement: le gaz naturel
- Trois sites de récupération des déchets verts pour la production de biogaz
- Des solutions novatrices dans le domaine de l'énergie solaire et des techniques du bâtiment

En clair, une palette complète de services pour votre confort!



diémand
sanitaire

roos
ventilation

brauchli
chauffage

taxa
énergie
maintenance

ecorécyclage
production de biogaz

soleil
énergie

agena
l'énergie du soleil

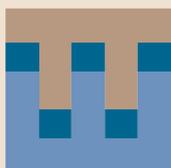
www.holdigaz.ch

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnément



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM